

هيئة السوق المالية Conseil du Marché Financier Financial Market Council

Bulletin Officiel

N° 5687 Lundi 10 Septembre 2018

- 19^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

COMMUNIQUES DU CMF

RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE RELATIF A LA PUBLICATION DES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 30 JUIN 2018

DESIGNATION D'UN INTERLOCUTEUR UNIQUE POUR L'ECHANGE DE RENSEIGNEMENTS EN MATIERE FISCALE

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

MICROCRED « 2018-1 » 8-11

PROROGATION DE LA PERIODE DE SOUSCRIPTION

WIFAK INTERNATIONAL BANK -WIB-

EMISSION DE TITRES PARTICIPATIFS

BEST LEASE 13-16 WIFAK BANK 17-19

COMMUNIQUE

VISA DE PROSPECTUS – PHENICIA FUND II 20

INFORMATIONS POST AGO

SOCIETE ELECTROSTAR - AGO -21-24 SOCIETE ELECTROSTAR - AGE -25-26 SIPHAT - AGO -27-30

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM 31-32

ANNEXE I

<u>OFFRE A PRIX FERME ET ADMISSION AU MARCHE PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE DES ACTIONS LA </u> SOCIETE « TUNISIE VALEURS »

ANNEXE II

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

ANNEXE III

ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 30 JUIN 2018

L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD

COMMUNIQUE DU CMF

RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE RELATIF A LA PUBLICATION DES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 30 JUIN 2018

Le Conseil du Marché Financier rappelle aux sociétés admises à la cote de la Bourse, qu'elles sont tenues, en vertu de l'article 21 bis de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières, de :

- Fournir au CMF et à la BVMT, sur supports papiers et magnétique, leurs états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2018 accompagnés du rapport intégral du ou des commissaires aux comptes, et ce, au plus tard le 31 août 2018.
 - Ces états doivent être établis conformément aux normes comptables en vigueur et notamment à la norme n°19 relative aux états financiers intermédiaires.
- **Procéder à la publication** de ces états financiers intermédiaires dans un quotidien paraissant à Tunis, accompagnés du texte intégral du rapport du ou des commissaires aux comptes, après leur dépôt ou envoi au CMF, et ce, **dans le même délai**.
 - Pour les besoins de la publication dans le quotidien, les sociétés peuvent se limiter à publier les notes sur les états financiers obligatoires et les notes les plus pertinentes sous réserve de l'obtention de l'accord écrit du commissaire aux comptes.

Les sociétés concernées doivent prendre les dispositions nécessaires à l'effet de respecter les obligations sus-indiquées.

COMMUNIQUE DU CMF

Il est porté à la connaissance des institutions financières prévues par les dispositions de l'article 17 nouveau du code des droits et procédures fiscaux à savoir, les intermédiaires en bourse, les sociétés de gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte des tiers ainsi que celles de gestion de fonds, les sociétés d'investissement, la société de dépôt, de compensation et de règlement Tunisie Clearing, que dans le cadre des travaux en vue de se conformer aux normes internationales d'échange de renseignements à la demande en matière fiscale et notamment celles relatives aux réponses aux demandes de renseignements émises par les Etats liés à la Tunisie par des conventions d'échange de renseignements et d'assistance en matière fiscale, et en application des dispositions de l'article 17 bis du code susvisé, elles sont appelées à désigner un interlocuteur unique qui représentera l'institution, pour la réception des demandes de renseignements émises par la Direction Générale des Impôts relevant du Ministère des Finances et la communication des renseignements demandés et ce, par courrier électronique à l'adresse **recod@finances.gov.tn**

Aussi, il est demandé aux institutions susvisées de communiquer, à la Direction Générale des Impôts, sise au 93 Avenue Hedi Chaker Tunis, par écrit ou par courrier électronique à l'adresse susvisée et ce dans un délai ne dépassant pas le 31 juillet 2018, les informations ci-après:

- L'identité de l'interlocuteur unique désigné ;
- L'adresse électronique de l'interlocuteur unique désigné, ainsi que son numéro de téléphone administratif.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF: Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30/06/2018 pour tout placement sollicité après le 31/08/2018. Il doit être également accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au troisième trimestre de l'exercice 2018 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20/10/2018.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

EMPRUNT OBLIGATAIRE « UNIFACTOR 2018 »

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMPRUNT OBLIGATAIRE :

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires d'UNIFACTOR réunie le **22/05/2015** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total ne dépassant pas les 150 millions de dinars dans un délai de cinq années et a donné pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer les montants et les conditions des émissions envisagées.

Le Conseil d'Administration réuni le **10/04/2018** a décidé d'émettre un emprunt obligataire de 20 millions de dinars d'une durée de 5 ans aux taux suivants :

• Taux variable : TMM+2,5%;

Taux fixe: 8,45%.

Toutefois, suite au décalage accusé dans la réalisation de l'émission et compte tenu de la situation du marché obligataire, le Conseil d'Administration tenu en date du 24/07/2018 a révisé les conditions de l'émission envisagée comme suit :

Montant : 20 MDT ;

Durée : 5 ans ;

Taux variable : TMM + 2,5% ;

Taux fixe: 9,25%.

RENSEIGNEMENT RELATIFS A L'OPERATION:

Dénomination de l'emprunt : «UNIFACTOR 2018 ».

Montant: 20 000 000 de dinars.

Prix d'émission : 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Forme des obligations : Les obligations sont nominatives.

Taux d'intérêt: Les obligations du présent emprunt « UNIFACTOR 2018 » seront offertes à des taux d'intérêt différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- Catégorie A : d'une durée de 5 ans au taux fixe de 9,25% ;
- Catégorie B : d'une durée de 5 ans au taux variable de TMM+2,50%;

√ Taux fixe

Taux annuel brut de 9,25% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis

√ Taux variable

Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,50% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 250 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de Novembre de l'année N-1 au mois d'Octobre de l'année N.

Le souscripteur choisira, lors de la souscription, le type de taux à adopter.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de 9,25% pour le présent emprunt.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) :

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de Juillet 2018 à titre indicatif, qui est égale à 5,845%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 8,345%.

Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,50**% et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale :

Les obligations des Catégories A et B du présent emprunt sont émises pour une durée de **5 ans**.

Durée de vie movenne :

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

La durée de vie moyenne est de **3 ans** pour les obligations des Catégories A et B du présent emprunt.

Duration (souscription à taux fixe):

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les obligations de la Catégorie A du présent emprunt est de 2,682 années.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **30/11/2018** seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises et qui servira de base pour les besoins de la cotation en bourse est fixée à la date limite de clôture des souscriptions, soit le 30/11/2018, et ce, même en cas de prorogation de cette date

Amortissement et remboursement :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour toutes les catégories. L'emprunt sera amorti en totalité le 30/11/2023 pour toutes les catégories.

Paiement:

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **30 novembre** de chaque année.

Le premier paiement des intérêts aura lieu le 30/11/2019 et ce, pour toutes les catégories.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **30/11/2019** et ce, pour toutes les catégories. Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

Période de souscriptions et de versements :

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **10/09/2018** et clôturées, sans préavis, au plus tard le **30/11/2018**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (20 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 200 000 obligations.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **30/11/2018**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **10/12/2018** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **10/09/2018** auprès de l'Arab Financial Consultants, intermédiaire en bourse, sis Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – les Berges du Lac – 1053 – Tunis et de la BNA Capitaux– intermédiaire en bourse, Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis et de AMEN INVEST intermédiaire en bourse – Avenue Mohamed V Immeuble AMEN BANK Tour C - 1002 Tunis.

Intermédiaire agrée mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligation détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « **UNIFACTOR 2018** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par **BNA CAPITAUX**, intermédiaire en Bourse. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisis par ce dernier ainsi que la quantité d'obligations y afférente.

Fiscalité des titres :

Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué en date du 03/08/2018, la note à long terme «BB (tun)» à l'emprunt obligataire « UNIFACTOR 2018 » objet de la présente note d'opération.

Cotation en bourse :

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, la société UNIFACTOR s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « AFC » de demander l'admission des obligations souscrites à l'emprunt « UNIFACTOR 2018 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par la Tunisie Clearing:

UNIFACTOR s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire « UNIFACTOR 2018 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING, en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le n°18-1004 en date du 20/08/2018, du document de référence « Unifactor 2018 » enregistré par le CMF sous le n°18-005 en date du 20/08/2018, des états financiers intermédiaires de l'émetteur relatifs arrêtés au 30/06/2018 pour tout placement sollicité après le 31/08/2018 et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au troisième trimestre de l'exercice 2018 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20/10/2018.

La note d'opération et le document de référence « UNIFACTOR 2018 » sont mis à la dispositior du public sans frais auprès de UNIFACTOR – Ennour Building – Centre Urbain Nord 1004 Tunis; de l'AFC intermédiaire en bourse – Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – les Berges du Lac – 1053 – Tunis, de la BNA Capitaux intermédiaire en bourse – Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis et de AMEN INVEST intermédiaire en bourse – Avenue Mohamed V Immeuble AMEN BANK Tour C - 1002 Tunis sul le site Internet du CMF www.cmf.org.tn et de UNIFACTOR : www.unifactor.com.tn

Les états financiers intermédiaires de l'émetteur relatifs arrêtés au 30/06/2018 ainsi que les indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au troisième trimestre de l'exercice 2018 d'Unior Factoring seront publiés sur le bulletin officiel du CMF au plus tard respectivement le 31/08/2018 et le 31/10/2018.

AVIS DE SOCIETES

Emission d'un emprunt obligataire sans recours à l'appel public à l'épargne



Société Anonyme au capital de 12 000 000 dinars divisé en 120 000 actions de nominal 100 dinars

Siège social : 65, Avenue Alain Savary- 1002 - Tunis Registre de Commerce : B01170062013 Matricule Fiscale : 1314598/V/A/M

sans recours à l'appel public à l'épargne « MICROCRED 2018-1 »

De 15 000 000 DT susceptible d'être porté à un maximum de 20 000 000 DT Prix d'émission : 100 dinars

1. Décision à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le **17/04/2018** a autorisé l'émission par la banque d'un ou de plusieurs emprunts obligataires pour un montant global de 30MD et ce, avant la date de la tenue de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire et a délégué les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour en arrêter les conditions et modalités.

Usant de ces pouvoirs, le Conseil d'Administration de la banque s'est réuni le **20/06/2018** et a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de **15MDT** susceptible d'être porter à **20MDT**, et ce sans recours à l'Appel Public à l'Epargne, selon les conditions suivantes :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement
A	5 ans	9,75% et/ou TMM+3%	Constant par 1/5 à partir de la 1 ^{ère} année
В	7 ans dont 2 ans de grâce	10,5%	Constant par 1/5 à partir de la 3 ^{ère} année

2. Renseignements relatifs à l'émission

Montant

Le montant total du présent emprunt est fixé à 15 millions de dinars, susceptible d'être porté à 20 millions de dinars, divisé en 150 000 obligations, susceptibles d'être portés à 200 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt obligataire «MICROCRED 2018-1» fera l'objet d'une publication au bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

Période de souscription et de versement

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le 24/07/2018 et clôturées, sans préavis, au plus tard le 22/09/2018. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (20 000 000 dinars) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 200 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 15 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le 22/09/2018, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 15 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le 22/09/2018, les souscriptions seront prorogées jusqu'au 21/10/2018 avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

But de l'émission

L'emprunt obligataire, objet de la présente émission, s'inscrit dans le cadre de la politique de la banque visant à faire face à l'accroissement de ses engagements et atteindre les parts de marché cibles en s'orientant vers la mobilisation de ressources stables à moyen et long terme. A ce titre, la banque envisage de mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'Economie.

De plus, cette émission obligataire permettra à la banque d'adosser les ressources aux emplois de même maturité et de préserver l'adéquation entre les maturités et les taux de ces ressources et de ces emplois.

1. Caractéristiques des titres émis

- Dénomination de l'emprunt : « MICROCRED 2018-1»
- Prix de souscription, Prix d'émission et modalités de paiement : Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.
- > Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.
- > Forme des titres : Nominatives.
- > Nature des titres : Titres de créance.
- > Catégorie des titres : Ordinaire.
- ➤ **Législation sous laquelle les titres sont créés :** les obligations sont soumises aux dispositions du Code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titre 5, chapitre 3 des obligations.
- Modalité et délais de délivrance des titres: Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations souscrites délivrée par MAC SA, intermédiaire en bourse, mentionnant la catégorie et la quantité y afférente.
- ▶ Date de jouissance des intérêts : Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération. Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le 22/09/2018 seront décomptés et payés à cette dernière date. Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises est fixée au 22/09/2018, soit la date limite de clôture des souscriptions à cet emprunt.

- Suite -
- Date de règlement : Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

> Taux d'intérêt :

Les obligations du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- → Catégorie A : d'une durée de 5 ans au taux fixe de 9,75% et/ou variable TMM+3%;
- → Catégorie B : d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce au taux fixe de 10,5%;

Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans

- Taux fixe: Taux annuel brut de 9,75% l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
- Taux variable: Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 3,00% brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 300 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de septembre de l'année N-1 au mois d'août de l'année N.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 ans de grâce

• Taux fixe: Taux annuel brut de 10,50% l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

> Amortissement et remboursement :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20D par obligation, soit un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B. L'emprunt sera amorti en totalité le 22/09/2023 pour la catégorie A et le 22/09/2025 pour la catégorie B.

▶ Paiement : Les paiements annuels des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le 22 septembre de chaque année auprès des dépositaires et à travers Tunisie Clearing.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le 22/09/2019.

Le premier remboursement en capital aura lieu le 22/09/2019 pour la catégorie A et le 22/09/2021 pour la catégorie B.

> Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés, les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de 9,75% l'an pour la catégorie A et 10,50% l'an pour la catégorie B pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'au remboursement final.

➤ Marge actuarielle (souscription à taux variable) :

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de juin 2018 à titre indicatif, qui est égale à 5,67% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 8,67% pour la catégorie A. Sur cette base, les conditions d'émission et de

rémunération font ressortir une marge actuarielle de 3,00% pour la catégorie A pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, Durée de vie moyenne de l'emprunt et Duration de l'emprunt

Durée totale

Les obligations du présent emprunt sont émises pour une durée de :

- 5 ans pour la catégorie A;
- 7 ans dont 2 années de grâce pour la catégorie B.

• Durée de vie moyenne

La durée de vie moyenne pour les différentes catégories de l'emprunt « MICROCRED 2018-1 » est comme suit :

- 3 ans pour la catégorie A;
- 5 ans pour la catégorie B.

• Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe)

La duration pour les obligations de la catégorie A est égale à 2,667 années et de 4,072 années pour les obligations de la catégorie B.

- Mode de placement : Il s'agit d'un placement privé. L'émission de cet emprunt se fera sans recours à l'Appel Public à l'Epargne. Toutefois, les souscriptions à cet emprunt ne pourront être faites ni au profit d'OPCVM, ni au profit de comptes gérés.
- Cessibilité des obligations: Les obligations émises dans le cadre de cet emprunt obligataire sont librement cessibles. Toutefois, les souscripteurs audit emprunt s'engagent à ne pas céder leurs obligations au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces obligations sont tenus de s'assurer de cette condition. En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition ci-dessus fixée, préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante de l'emprunt.
- Garantie : Le présent emprunt ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.
- ▶ Domiciliation de l'emprunt : L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « MICROCRED 2018-1 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par MAC SA, intermédiaire en bourse.. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie choisie par ce dernier et la quantité d'obligations y afférente.
- > Fiscalité des titres : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.
- > Tribunaux compétents en cas de litige : Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.

		_		- :		
ΔVI	s n	⊢ :	S()		⊢ I	⊢ .9

Prorogation de la période de souscription

Wifak International Bank -WIB-

Siège Social : Avenue Habib Bourguiba - Medenine-

La STB Finances, intermédiaire en bourse, informe le public que la Wifak International Bank -WIB- a décidé de proroger, au 31/08/2018 inclus, la période de souscription aux titres participatifs « Chahadet Wifak Bank 2018 » émis sans recours à l'appel public à l'épargne (objet de la notice publiée au Bulletin Officiel du CMF n°5639 du 28/06/2018), qui a été initialement prévue du 02/07/2018 au 31/07/2018 avec possibilité de prolongation au 15/08/2018.

2018 - AS - 6195

AVIS DE SOCIETES*

Emission de titres participatifs

EMISSION DE TITRES PARTICIPATIFS BEST LEASE (**)

Société Anonyme au Capital de 30.000.000 de dinars divisé en 30.000 000 actions de 1 Dinar chacune Siège Social: 54, avenue Charles Nicolle Mutuelleville 1002 - Tunis

Registre de Commerce: B132611999

Matricule fiscal: 000MA 647746R

«إصدارات باست ليز 2018-01» «2018-01 اSDARAT BEST LEASE المحارات باست ليز 2018-01»

Emis sans recours à l'Appel Public à l'Epargne

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION ()**

L'Assemblée Générale Ordinaire a autorisé en date du 25/03/2017 l'émission de titres participatifs à hauteur de 100 millions de dinars sur une période de cinq ans en plusieurs fois et a délégué les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour en arrêter les conditions et modalités.

Dans le cadre de cette autorisation, Le Conseil d'Administration de BEST LEASE a décidé d'émettre les titres participatifs sans recours à l'Appel Public à l'Epargne à hauteur de 100 millions de dinars sur une période de cinq ans en plusieurs fois et a donné plein pouvoir à la direction générale pour en fixer les conditions et modalités.

A cet effet, la Direction Générale de BEST LEASE vise par la présente à émettre des titres participatifs d'un montant de 10 000 000 de dinars, divisé en 100 000 titres, susceptible d'être porté à 18 000 000 de dinars divisé en 180 000 titres de 100 dinars chacun sans recours à l'Appel Public à l'Epargne selon les caractéristiques suivantes :

Durée	Taux de profit global prévu (*)	Avance annuelle (*)	Complément variable (*)	Remboursement des titres
7 ans	8%	7,5%	0,5%	A la fin de la 7 ^{eme} année

^(*) Par référence à la valeur nominale des titres participatifs.

(**)REVISION DES CONDITIONS DE L'EMISSION DE TITRES PARTICIPATIFS BEST LEASE :

Suite à l'augmentation continue du Taux de marché Monétaire (TMM) qui a atteint 7% de jour au jour et qui est susceptible de s'aggraver dans les mois à venir, la Direction Générale de BEST LEASE, afin de réussir la clôture de son opération d'émission des titres participatifs « ISDARAT BEST LEASE 2018-01 » «2018-01 » dans des conditions de marché très difficiles, a décidé de réviser à la hausse le taux de profit proposé comme le montre le tableau ci-dessous et de prolonger la période de souscription jusqu'au 15 septembre 2018:

Taux de profit global prévu (*)	Avance annuelle (*)	Complément variable (*)
8,5%	7,5%	1%

Le reste des conditions de l'émission reste inchangé.

I. RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

1. Montant

Le montant total de la présente émission est fixé à 10 000 000 de dinars, divisé en 100 000 titres participatifs d'une valeur nominale de 100 dinars susceptible d'être porté à 18 000 000 de dinars divisé en 180 000 titres participatifs.

2. Période de souscription et de versement

Les souscriptions et les versements à cette émission de titres participatifs seront reçus à partir du **11 juin 2018** et clôturés au plus tard le **31 juillet 2018**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant de l'émission est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis.

Au cas où la présente émission n'est pas clôturée à la date limite du **31 juillet 2018**, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la BEST LEASE à cette date.

3. Objet de l'émission

Le produit de l'émission sera utilisé par BEST LEASE dans le cadre de son activité générale.

4. But de l'émission

L'émission des titres participatifs, a pour objectif le renforcement des fonds propres de la société et le développement de ses ressources.

II. CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

1. La législation sous laquelle les titres sont créés:

Les titres participatifs sont régis par les dispositions des articles de 368 à 374 du Code des Sociétés Commerciales.

Ils entrent également dans le champ d'application de l'article 5 de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24 du 17 décembre 1991 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements.

- 2. Dénomination des titres participatifs : « ISDARAT BEST LEASE 2018-01» « إصدارات باست ليز 2018-01 »
- 3. Nature des titres: Titres de créance assimilés à des fonds propres.

4. Prix de souscription et d'émission :

Les titres seront émis au pair, soit 100 dinars par titre, payables intégralement à la souscription.

5. Date de jouissance en profits :

La date de jouissance en profits pour tous les titres émis est fixée au 01 août 2018.

La 1^{ère} date de distribution des profits est fixée au 15/01/2019 pour l'avance et au 15/07/2019 pour le complément variable.

6. Date de règlement :

Les titres seront payables en totalité à la souscription.

7. Modalités de délivrance des attestations de propriété des titres lors de la souscription :

L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre des titres détenus seront assurés par les Intermédiaires agréés chargés de la collecte des souscriptions.

8. Intermédiaire agréé mandaté par l'émetteur pour la tenue du registre des porteurs des titres participatifs :

La tenue du registre des titres participatifs sera assurée durant toute la durée de vie des titres par Tunisie Clearing qui assurera le service financier.

1. Remboursement:

Tous les titres participatifs émis seront remboursés à la fin de la 7^{ème} année soit le 30/06/2025 à la valeur nominale.

BEST LEASE ne rembourse les titres participatifs par anticipation qu'en cas de liquidation et ce, après désintéressement de tous les autres créanciers privilégiés ou chirographaires à l'exclusion des titulaires des titres participatifs.

2. Durée

Pour la présente émission, le remboursement étant in fine :

- La durée totale est égale 7 ans ;
- La durée de vie moyenne est égale à 7 ans.

III. REMUNERATION ANNUELLE

La rémunération des titres participatifs est annuelle et prévue à 8% de la valeur nominale. Elle comporte une avance et un complément variable calculés comme suit:

. Première partie de la rémunération

Une avance prévue de 7,5% calculée sur la valeur nominale est payable le **15 janvier de chaque** année sur l'exercice écoulé.

. Deuxième partie de la rémunération

Un complément variable prévu à 0,5% de la valeur nominale est payable le 15 juillet de chaque année après la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice écoulé.

Le résultat net avant impôt est réparti entre porteurs de titres participatifs et actionnaires en fonction de leurs parts respectives dans les fonds propres nets tels que définis par l'article 5 de la Circulaire N° 91-24 du 17 Décembre 1991.

. La gestion du surplus par rapport au taux de profit global prévu à 8% :

Le profit en surplus par rapport au Taux de profit prévisionnel global fixé à 8% et qui a été calculé en appliquant la clé de répartition des bénéfices définit ci-haut à 80%-20%, respectivement entre les détenteurs des présents titres participatifs et le gestionnaire, est du droit du gestionnaire au titre de "Prime de Bonification" pour la réalisation de l'objectif de taux de profit global prévu à 8%. En outre, le gestionnaire se réserve le droit de loger ce surplus de profit dans un compte de "Réserve Spécial de Lissage de Profit" pour faire face aux éventuelles fluctuations de profit durant la durée de vie des Titres Participatifs émis. Ainsi, BEST LEASE se porte fort pour compenser tout éventuel écart entre les profits estimés et ceux réalisés, après accord de l'Assemblé Générale Ordinaire des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice y afférent.

IV. CESSION ET TRANSMISSION DES TITRES PARTICIPATIFS

Les titres participatifs émis sont librement cessibles et transmissibles. Toutefois, les souscripteurs à ladite émission ainsi que les acquéreurs successifs s'engagent à ne pas céder leurs titres participatifs au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces titres sont tenus de s'assurer de cette condition.

En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition ci-dessus fixée préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante.

V. GARANTIE

Les présents titres participatifs émis ne font l'objet d'aucune garantie particulière.

VI. INFORMATION FINANCIERE

Les titulaires de titres participatifs peuvent obtenir communication des documents de BEST LEASE dans les mêmes conditions que les actionnaires de la société.

VII. MODE DE REPRESENTATION DES PORTEURS DE TITRES PARTICIPATIFS

Les porteurs de titres participatifs sont réunis en Assemblée Générale Spéciale.

L'Assemblée Générale Spéciale des porteurs de titres participatifs est soumise aux dispositions des articles 354 à 363 du code des sociétés commerciales.

Toute décision ayant pour effet la modification des droits des titulaires des titres participatifs n'est définitive qu'après son approbation par l'assemblée spéciale.

VIII. JURIDICTION COMPETENTE

Tout litige sera la compétence exclusive du Tribunal de Tunis 1. A cette fin, BEST LEASE élit en son siège sis au 54, Avenue Charles Nicolle Mutuelleville 1002 Tunis, Tunisie.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION DE TITRES PARTICIPATIFS WIFAK BANK

Société Anonyme au Capital de 150 000 000 de dinars divisé en 30 000 000 actions de 5 Dinar chacune Siège Social : Avenue H. Bourguiba 4 100 Médenine Registre de Commerce : B134782002

Registre de Commerce : B134782002 Matricule Fiscal : 798651L/P/M/000

« CHAHADET WIFAK BANK 2018 » Sans recours à l'Appel Public à l'Epargne

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION

L'Assemblée Générale Ordinaire a autorisé en date du 29/06/2016 l'émission de titres participatifs à hauteur de 50 MD sur une période de trois ans en une ou plusieurs fois selon le besoin, en renforcement des fonds propres de la Banque, et ce conformément aux dispositions des articles 368 à 374 du Code des Sociétés Commerciales et a délégué les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour en arrêter les conditions et modalités.

Le Conseil d'Administration de la Banque réuni en date du 21 mai 2018, a décidé d'émettre des titres participatifs sous forme de «Moudharaba» telle que approuvée par le Comité Charaïque de la Banque en date du 27 avril 2018, selon les conditions et modalités détaillées en infra, pour une enveloppe de 30 millions de dinars susceptibles d'être portée à 50 millions de dinars sans recours à l'Appel Public à l'Épargne et a donné pouvoirs au Directeur Général de la Banque d'accomplir cette émission et selon les conditions suivantes :

Durée	Taux de profit Global Prévu (*)	Avance Annuelle (*)	Complément variable (*)	Remboursement des titres
7 ans	8,5%	6,5%	2%	A la fin de la 7 ^{ème} année

^(*) Par référence à la valeur nominale des titres participatifs.

I. RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

1. Montant:

Le montant total de la présente émission est fixé à 30 000 000 de dinars, divisée en 300 000 titres participatifs d'une valeur nominale de 100 dinars susceptibles d'être portés à 50 000 000 de dinars divisés en 500 000 titres participatifs.

2. Période de souscription et de versement :

Les souscriptions et les versements à cette émission de titres participatifs seront reçus à partir du 02/07/2018 et clôturés au plus tard le 31/07/2018. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant de l'émission est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis.

Au cas où la présente émission n'est pas clôturée à la date limite du 31/07/2018, les souscriptions seront prolongées jusqu' au **15/08/2018** avec maintien de la date unique de jouissance en profits au 31/07/2018.

Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque à cette date.

3. Objet de l'émission:

Le produit de l'émission sera utilisé par la Banque dans le cadre de son activité générale.

4. But de l'émission :

L'émission de titres participatifs a pour objectif d'améliorer l'adéquation entre les maturités des ressources et des emplois.

Elle permettra également de consolider les fonds propres de la Banque et de se conformer aux ratios prudentiels énoncés par la Banque Centrale de Tunisie conformément aux dispositions de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24 du 17 décembre 1991 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements.

II. CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

1. La législation sous laquelle les titres sont créés :

Les titres participatifs sont régis par les dispositions des articles de 368 à 374 du Code des Sociétés Commerciales.

Ils entrent également dans le champ d'application de l'article 5 de la circulaire aux établissements de crédit sus visée.

2. Dénomination de l'émission : « CHAHADET WIFAK BANK 2018 » « 2018 شهادات بنك الوفاق

>>

3. Nature des titres : Titres de créance assimilés à des fonds propres.

4. Prix de souscription et d'émission :

Les titres seront émis au pair, soit 100 dinars par titre, payables intégralement à la souscription.

5. Date de jouissance en profits :

La date de jouissance en profits pour tous les titres émis est fixée au 31/07/2018.

La 1^{ere} date de distribution des profits est fixée au 31/12/2018 pour l'avance et au 31/07/2019 pour le complément variable.

6. Date de règlement :

Les titres seront payables en totalité à la souscription.

7. Modalités de délivrance des attestations de propriété des titres lors de la souscription:

L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre des titres détenus seront assurés par les Intermédiaires agrées chargés de la collecte des souscriptions.

8. Intermédiaire agréé mandaté par l'émetteur pour la tenue du registre des porteurs des titres participatifs

La tenue du registre des titres participatifs sera assurée durant toute la durée de vie des titres par STB FINANCE qui assurera le service financier.

9. Remboursement

Tous les titres participatifs émis seront remboursés à la fin de la 7^{ème} année soit le **31/07/2025** à la valeur nominal. La Banque ne rembourse les titres participatifs par anticipation qu'en cas de liquidation et ce, après désintéressement de tous les autres créanciers privilégiés ou chirographaires à l'exclusion des titulaires des titres participatifs.

10. Durée

Pour la présente émission, le remboursement étant in fine :

- La durée totale est égale 7 ans.

- La durée de vie moyenne est égale à 7 ans

III. REMUNERATION ANNUELLE

La rémunération des titres participatifs est annuelle et prévue à **8,5%** de la valeur nominale. Elle comporte une avance et un complément variable calculés comme suit :

1. Première partie de la rémunération

Une avance annuelle de **6,5%** calculée sur la valeur nominale est payable le 31 Décembre de chaque année.

2. Deuxième Partie de la rémunération

Un complément variable calculé par référence au Résultat Net Avant Impôt de la Banque (RNAI) est payable le 31 juillet de chaque année après la tenue de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice écoulé.

Le remboursement de la dernière rémunération variable sera effectué après l'arrêt des états financiers intermédiaires du 30 juin 2025.

Le RNAI de la Banque est réparti entre porteurs de titres participatifs et actionnaires en fonction de leurs parts respectives dans les Fonds Propres Nets de la Banque tels que définis par l'article 5 de la Circulaire N° 91-24 du 17 Décembre 1991; cette répartition est ajustée par des clés arrêtées par la banque entre les porteurs de ces titres en tant qu'investisseurs et les actionnaires en tant que gestionnaire. Ce qui donne un complément de rémunération variable prévu à **2%** de la valeur nominale.

Les clés de répartition sont révisables annuellement et elles sont communiquées aux porteurs de titres chaque début d'année.

IV. CESSION ET TRANSMISSION DES TITRES

Les titres participatifs émis sont librement cessibles. Toutefois, les souscripteurs à ladite émission ainsi que les acquéreurs successifs s'engagent à ne pas céder leurs titres participatifs au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces titres sont tenus de s'assurer de cette condition.

En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition ci-dessus fixée préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante.

V. GARANTIE

La présente émission ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

VI. INFORMATION FINANCIERE

Les titulaires de titres participatifs peuvent obtenir communication des documents de la banque dans les mêmes conditions que les actionnaires de la Banque.

VII. MODE DE REPRESENTATION DES PORTEURS DE TITRES PARTICIPATIFS

Les porteurs de titres participatifs sont réunis en Assemblée Générale Spéciale.

L'Assemblée Générale Spéciale des porteurs de titres participatifs est soumise aux dispositions des articles 354 à 363 du code des sociétés commerciales.

Toute décision ayant pour effet la modification des droits des titulaires des titres participatifs n'est définitive qu'après son approbation par l'assemblée spéciale.

VIII. JURIDICTION COMPETENTE

Tout litige sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I. A cette fin, la Banque élit domicile à son siège à Médenine.

AVIS DE SOCIETES

Visa de prospectus

PHENICIA FUND II

Fonds Commun de Placement à Risque bénéficiant d'une procédure allégée régi par le Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001.

Agrément du CMF N° 04-2018 du 20 février 2018

Il est porté à la connaissance du public que le Conseil du Marché Financier a accordé son visa en date du 03 septembre 2018 au prospectus d'émission du Fonds Commun de Placement à Risque bénéficiant d'une procédure allégée **PHENICIA FUND II**

« PHENICIA FUND II » présente les caractéristiques suivantes :

RENSEIGNEMENTS GENERAUX:

Dénomination : PHENICIA FUND II

Siège social: Immeuble Yosr – appartement 9&10 – Rue du Lac Victoria 1053 les

Berges du Lac Tunis

Forme juridique: Fonds Commun de Placement à Risque bénéficiant d'une procédure

allégée

Législation applicable: Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi

n° 2001-83 du 24 juillet 2001

Montant du fonds: 10 000 000 dinars divisé en 10 000 parts A d'un montant nominal de 1000

DT chacune et de 100 part B d'un montant nominal de 100 DT chacune

Date d'agrément : 20 février 2018

Promoteurs : Arab Tunisian Bank et la société Alternative Capital Partners

Gestionnaire : Alternative Capital Partners

Dépositaire : Arab Tunisian Bank

Distributeur: Alternative Capital Partners

AVIS DE SOCIETES

INFORMATIONS POST AGO

SOCIETE ELECTROSTAR

Siège Social : Boulevard de l'Environnement route Naâssen 2013 Bir El Kassâa, Ben Arous

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 31 août 2018, la société ELECTROSTAR publie ci-dessous :

- 1. Les résolutions adoptées ;
- 2. Le bilan après affectation du résultat ;
- 3. Le tableau d'évolution des capitaux propres.

1. LES RESOLUTIONS ADOPTEES

1ère RESOLUTION : Entérinement du retard dans la tenue de l'Assemblée.

L'Assemblée Générale Ordinaire de la Société ELECTROSTAR, entérine le retard dans la tenue de la présente Assemblée et, considère que ce retard ne lèse en rien les intérêts des actionnaires.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents.

2ème RESOLUTION: Approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2017.

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société au titre de l'exercice 2017 et des rapports des commissaires aux comptes, approuve sans aucune réserve le rapport du conseil d'administration ainsi que les états financiers individuels arrêtés au 31 décembre 2017 tels qu'ils lui ont été présentés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents.

3ème RESOLUTION: Approbation des conventions régies par les articles 200 et 475 du CSC.

L'Assemblée Générale Ordinaire, après lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes, approuve les conventions objets des articles 200 et 475 du codes des sociétés commerciales et qui ont été conclus durant les exercices écoulés jusqu'au 31 décembre 2017, tels qu'ils figurent dans le rapport spécial des commissaires aux comptes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents.

4ème RESOLUTION : Quitus aux Administrateurs.

L'Assemblée Générale Ordinaire, donne quitus entier, définitif et sans réserve aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2017.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents.

5ème RESOLUTION : Affectation du résultat de l'exercice 2017 et de la réserve spéciale de réévaluation.

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir constaté que l'exercice 2017 a fait ressortir un résultat déficitaire de « - 14 309 050,430 Dinars », décide l'affecter en résultats reportés.

L'assemblée générale décide, en outre, d'affecter la réserve spéciale de réévaluation qui s'élève à « 11 125 743,459 Dinars» en résultats reportés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents.

6ème RESOLUTION: Approbation des états financiers consolidés relatifs à l'exercice 2017.

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Groupe ELECTROSTAR et du rapport des commissaires aux comptes, approuve, sans aucune réserve, les états financiers consolidés du Groupe ELECTROSTAR arrêtés au 31 décembre 2017 tels qu'ils lui ont été présentés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents.

7ème RESOLUTION: Renouvellement et nomination de nouveaux administrateurs.

L'Assemblée Générale Ordinaire, décide de renouveler les mandats de trois administrateurs, à savoir M. Fathi HACHICHA, la société WIDED SERVICES en la personne de son représentant légal, la Compagnie INTERNATIONALE MEDITERRANEENNE «CIM» en la personne de son représentant légal, et ce pour une période de trois ans : 2018, 2019 et 2020. L'assemblée générale décide en outre, de nommer deux nouveaux administrateurs, à savoir l'actionnaire ; la société FH SERVICES et la société FMC ME FZE, Société Unipersonnelle A Responsabilité Limitée, de droit Emirati, représentée par Monsieur Hatim BEN AHMED, et ce pour la même période de trois ans. Ainsi, les mandats des cinq administrateurs, ci-haut nommés, prendront fin, à l'issue de l'assemblée générale ordinaire devant être tenue en 2021 statuant sur les comptes de l'exercice 2020.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents.

8ème RESOLUTION: Renouvellement des mandats des commissaires aux comptes.

L'Assemblée Générale Ordinaire, constatant l'expiration du mandat du commissaire aux comptes ; la société BEDOUI BUSINESS & CONSULTING « B.B.C » représentée par Mme. Basma BEDOUI, ainsi que l'expiration du mandat du Co-commissaire aux comptes ; la société MANAGEMENT AND AUDIT SERVICES représentée par M. Mehdi Masmoudi, décide de renouveler leurs mandats pour une durée de trois ans (2018, 2019 et 2020).

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents.

9^{ème} RE<u>SOLUTION : Pouvoirs en vue des formalités légales.</u>

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous les pouvoirs au porteur d'un exemplaire du présent procès-verbal à l'effet d'effectuer et remplir toute formalité de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents.

2- BILAN APRES AFFECTATION DU RESULTAT COMPTABLE

Actifs

	DESIGNATION	NOTES	31/12/2017	31/12/2016
ACTIFS NON COURANTS				
	Actifs Immobilisés			
	Immobilisations incorporelles	1	1 854 928,218	1 852 570,718
	Moins: Amortissements	1	1 848 208,969	1 838 764,596
			6 719,249	13 806,122
	Immobilisations corporelles	2	32 234 735,746	31 885 395,014
	Moins: Amortissements	2	10 059 948,337	8 987 253,743
			22 174 787,409	22 898 141,271
	Immobilisations Financières	3	9 972 724,320	13 528 779,166
	Moins: Provisions	3	59 900,000	59 900,000
			9 912 824,320	13 468 879,166
	Total des Actifs Immobilisés		32 094 330,978	36 380 826,559
	Autres actifs non courants	3bis	1 542 199,805	1 373 925,081
	Total des actifs non courants		33 636 530,783	37 754 751,640
ACTIFS COURANTS				
	Stocks	4	23 481 783,681	38 853 478,923
	Clients et comptes rattachés	5	47 278 776,093	49 805 857,554
	Moins: Provisions	5	2 822 143,595	4 486 297,804
			44 456 632,498	45 319 559,750
	Autres actifs courants	6	10 169 545,835	7 967 428,236
	Liquidités et équivalents en liquidités	8	1 423 061,153	1 184 763,483
	Total des actifs courants		79 531 023,167	93 325 230,392
	TOTAL DES ACTIFS		113 167 553,950	131 079 982,032

Capitaux Propres &Passifs

Capitaux Proj		NOTES	24/42/2047	24/42/2046
	DESIGNATION	NOTES	31/12/2017	31/12/2016
CAPITAUX PROPRES				
-		_		
	Capital Social	9	21 437 780,000	12 250 000,000
	Réserves Légales	10	890 189,526	890 189,526
	Prime d'émission	10bis	8 720 223,625	8 720 223,625
	Résultats reportés	11	-13 845 335,951	-10 662 029,070
	Réserve Spéciale de Réevaluation	11bis	0,000	11 125 743,549
	Total des capitaux propres avant Résultat		17 202 857,200	22 160 253,115
	Total des capitaux propres		17 202 857,200	22 324 127,630
PASSIFS				
	Passifs non courants			
	Emprunts	13	14 684 253,621	15 863 920,499
	Total Passifs non courants		14 684 253,621	15 863 920,499
	Passifs courants			
	Fournisseurs et comptes rattachés	14	28 242 752,095	28 161 928,029
	Autres passifs courants	15	6 893 950,630	5 496 903,073
	Concours bancaires et autres passifs financiers	16	46 143 740,404	59 233 102,801
	Total Passifs courants		81 280 443,129	92 891 933,903
	Total des Passifs		95 964 696,750	108 755 854,402
			,	·
	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		113 167 553,950	131 079 982,032
	1 20011 0		113 107 333,950	151 019 902,032

3-Tableau d'évolution des capitaux propres

(En TND)	Capital social	Réserves légales	Prime d'émission	Résultat reportés	Résev spéc de réév	Résultat de l'exercice	Total
Capitaux propres au 31 décembre 2017 avant affectation	21 437 780,000	890 189,526	8 720 223,625	-10 662 029,070	11 125 743,549	-14 309 050,430	17 202 857,200
Affectation du résultat AGO du 31/08/2018							
*Résultats reportés				-14 309 050,430		14 309 050,430	
Affectation des réserves spéciales de réevaluation							
*Résultats reportés				11 125 743,549	-11 125 743,549		
Capitaux propres au 31 décembre 2017 après affectation	21 437 780,000	890 189,526	8 720 223,625	-13 845 335,951	0,000	0,000	17 202 857,200

2018 - AS - 6212

AVIS DE SOCIETES

INFORMATIONS POST AGE

SOCIETE ELECTROSTAR

Siège Social: Boulevard de l'Environnement route Naâssen 2013 Bir El Kassâa, Ben Arous

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Extraordinaire en date du 31 août 2018, la société ELECTROSTAR publie ci-dessous les résolutions adoptées :

LES RESOLUTIONS ADOPTEES

1ère Résolution: Lecture du rapport du conseil d'administration et du rapport des commissaires aux comptes.

Après lecture du rapport du Conseil d'Administration et des rapports des commissaires aux comptes relatifs aux motifs et aux modalités de la réduction puis l'augmentation du capital social et à la suppression du droit préférentiel de souscription, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide d'approuver les dits rapports sans aucune réserve.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents.

<u>2^{ème} Résolution</u>: <u>Réduction du capital d'un montant de 12 862 668 DT par la diminution de la valeur nominale de l'action</u>.

L'Assemblée Générale Extraordinaire, et dans le but de rétablir l'équilibre entre le capital et l'actif social ayant subi une dépréciation à cause des pertes cumulées, décide d'éponger la majeure partie des dites pertes, et ce à travers une réduction du capital d'un montant de douze millions huit cent soixante deux mille six cent soixante huit dinars (12 862 668 DT). Cette réduction du capital est réalisée par la diminution de la valeur nominale de l'action de trois dinars (3 DT). A cet effet, la valeur nominale de l'action est portée désormais de cinq dinars (5 DT) à deux dinars (2 DT), et le capital social est porté ainsi de vingt et un millions quatre cent trente sept mille sept cent quatre vingt dinars (21 437 780 DT) à huit millions cinq cent soixante quinze mille cent douze dinars (8 575 112 DT).

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide, à l'effet de cette réduction du capital social, d'amender corrélativement les statuts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents.

3ème Résolution: Augmentation du capital social d'un montant de 12 000 000 DT et fixation de ses modalités.

L'Assemblée Générale Extraordinaire, et, suite à la réduction du capital comme définie dans la résolution précédente, et sur rapport du conseil d'administration, et après avoir constaté que le capital social est entièrement libéré, décide d'augmenter le capital social de la somme de douze millions de dinars (12 000 000 DT), pour le porter ainsi, de huit millions cinq cent soixante quinze mille cent douze dinars (8 575 112 DT) à vingt millions cinq cent soixante quinze mille cent douze dinars (20 575 112 DT) par la création et l'émission de six millions (6 000 000) d'actions nouvelles de numéraire, toutes de la même catégorie, d'une valeur nominale de deux dinars (2 DT) chacune, à souscrire et à libérer intégralement lors de la souscription.

Ces actions nouvelles seront émises au prix unitaire de deux dinars (2 DT) soit à la valeur nominale de l'action. Elles seront toutes nominatives et de catégorie ordinaire.

Les nouvelles actions porteront jouissance à partir du 01 janvier 2018.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents.

4 Résolution: Suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'un actionnaire.

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir entendu et approuvé le rapport du conseil d'administration et celui des commissaires aux comptes relatifs à l'augmentation du capital et à la suppression du droit préférentiel de souscription, décide, conformément à l'article 300 du CSC, de supprimer le droit préférentiel de souscription, et de réserver la souscription des 6 000 000 d'actions nouvelles à émettre à un seul actionnaire, à savoir ; la Société FH SERVICES, société à responsabilité limitée, au capital de 4 000 000 DT, son siège social au 70, avenue Mohamed V – 1002 Tunis belvédère, inscrite au registre de commerce sous le n° : B 158302002, sa matricule fiscale n° : 817541 PAM 000.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents.

<u>5^{ème} Résolution : Exercice du droit de souscription.</u>

L'Assemblée Générale Extraordinaire, décide que la Société FH SERVICES à laquelle la présente augmentation du capital est réservée, disposera d'un délai de 60 jours à compter de la date de la publication de la notice d'information prévue par la loi, pour souscrire à la dite augmentation. Toutefois, ce délai sera clos par anticipation dès que ses droits de souscription auront été exercés.

Le montant de souscription sera déposé dans un compte indisponible ouvert à cet effet, auprès d'un établissement bancaire.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents.

6ème Résolution: Modification de l'article 6 des Statuts.

L'Assemblée Générale Extraordinaire, comme conséquence de l'adoption des résolutions précédentes, décide, sous la condition suspensive de la réalisation définitive de l'augmentation du capital, de modifier corrélativement l'article 6 des statuts ainsi qu'il suit :

Article 6 (nouveau): Capital

« Le capital social est fixé à la somme de vingt millions cinq cent soixante quinze mille cent douze dinars (20 575 112 DT). Il est divisé en dix millions deux cent quatre vingt sept mille cinq cent cinquante six (10 287 556) actions d'une valeur nominale de deux dinars (02 DT) chacune, de même catégorie, intégralement libérées. »

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents.

7^{ème} Résolution : Pouvoirs au conseil d'administration.

L'Assemblée Générale Extraordinaire délègue au conseil d'administration, conformément à l'article 294 du CSC, tous les pouvoirs nécessaire à l'effet de réaliser l'augmentation du capital, d'en constater la réalisation et de procéder à la modification corrélative des statuts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents.

8ème Résolution : Pouvoirs en vue de formalités légales.

L'Assemblée Générale Extraordinaire confère, au Président du Conseil d'Administration ou à toute personne mandatée par lui, tous les pouvoirs nécessaires pour l'accomplissement des formalités y afférentes, notamment l'établissement de la déclaration de souscription et de versements.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents.

AVIS DE SOCIETES

قرارات الجلسة العامة العادية

الشركة التونسية للصناعات الصيدلية المقر الاجتماعي: فندق الشوشة – 2013 بن عروس

إثر إنعقاد الجلسة العامة العادية بتاريخ 05 سبتمبر 2018 تنشر الشركة التونسية للصناعات الصيدلية مايلي:

- I. القرارات المعتمدة من قبل الجلسة العامة العادية
 - II. الموازنة بعد تخصيص النتيجة المحاسبية
- III. قائمة تطور الأموال الذاتية باعتبار قرار تخصيص النتيجة المحاسبية لسنة 2017
 - I. القرارات المعتمدة من قبل الجلسة العامة العادية

القرار الأول:

إن الجلسة العامة العادية بعد اطلاعها على التأخير المسجل في انعقاد الجلسة بتاريخ 05 سبتمبر 2018 و الذي ليس له تأثير على السير العادي لنشاط الشركة و مصالحها توافق على انعقاد الجلسة بهذا التاريخ. وقعت هذه المصادقة بالإجماع.

القرار الناني:

صادقت الجلسة العامة العادية بعد استماعها إلى تلاوة تغزير مجلس الإدارة و تقارير مراقب الحسابات على البيانات المختومة في 2017/12/31 و الحسابات الملحقة بها، و على العمليات المنصوص عليها بالتغرير الخاص لمراقب الحسابات و التي تخص النصل 200 من مجلة الشركات التجارية.

وقعت هذه المصادقة بـالإجماع.

القرار التالت:

برأت الجلسة العامة العادية نمة أعضاء مجلس الإدارة و الرؤساء المديرين العاميين و رؤساء مجلس الإدارة المتداولين براءة تامة و دون قيد عن تصرفهم للمئة المالية 2017.

وقعت هذه المصادقة بالإجماع

القرار الرابع:

قررت الجلسة العامة العادية إدراج النتيجة المحاسبية لسنة 2017 و البالغة 7.734.906 - دينار ضمن النتائج المؤجلة و النتائج المؤجلة لسنة 2017 - 21.391.699 - دينار، كما قررت الجلسة العامة العادية عدم توزيع مرابيح على المساهمين.

وقعت هذه المصادقة بالإجماع

القرار الخامس:

قررت الجلسة العامة العادية رصد مبلغ مالى سنوي إجمالي قدره 21.857,143 د بعنوان منح الحضور تسند إلى أعضاء مجلس الإدارة بالنسبة لسنة 2017 و ذلك مقابل ممارسة نشاطهم. وقعت هذه المصادقة بالأغلبية.

القرار السادس:

قررت الجلسة العامة العادية الإبقاء على نفس المبلغ المقدر بـ 300 دينار لكل عضو عن كل اجتماع على أن لا يتجاوز المبلغ السنوي لهذه المنحة 3000 دينار للعضو الواحد، بعنوان منح الحضور تسند إلى أعضاء اللجنة الدائمة للتدقيق بالنمية لسنة 2017 و ذلك مقابل ممارسة نشاطهم.

وقعت هذه المصادقة بالإجماع

القرار السابع:

قررت الجلسة العامة العادية إعطاء كل الصلاحيات إلى الرئيس المدير العام أو من ينويه لإتمام كل الإجراءات المنزمة المتعلقة بالإيداع و الإشهار القانوني. وقعت هذه المصادقة بالإجماع.

1. الموازنة بعد تخصيص النتيجة المحاسبية

SOCIETE DESINDUSTRIES PHARMACEUTIQUES DE TUNISIE - SAL BILAN APRES APPECTATION DU RESULTAT EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

(Expriné or Diners Tunisée)

ACTIVS	2917	2016	CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	2017	2016
ACTIFS NON COURANTS			CAPITAUX PROPRES		
			Capital social	9 800 800	9 800 800
Immobilisations incorporelles	314	6 271	Résova ligales	2387 010	2 387 010
			Résava spirida	1256 758	12 543 758
Immobilisations corporelles	8 565 28 0	10 405 584	Autres capitans propres	1657 586	1 754 563
			Prime d'emission	3190 000	3 190 000
Immobilisations financières	3 665 853	3 128 652	Résultat reportée	-21391698	-13 656 792
TOTAUX	12 173 677	13 540 507	TOTAUX	7386 654	15 218 538
ACTIFS COURANTS			PASSIFS		
Stocks	22 767 788	20 059 724	Pasifi non courants		
			Provisions pour risques et charges	527 388	789 201
Clients et comptes rattachés	10 030 518	13 837 227	Emprunts	250 000	1 250 000
			Compte courant actionnaires	(100 100	6 000 000
Antres actifis convants	2 574 182	16740			
			TOTAUX	6777 388	S 039 201
Autro actifis financiers	815 531	852 412			
			Praificourada		
Liquidités et équivalents de liquidités	349 254	182 O W	Poumisseus et comptes rattachés	16844581	14 849 139
			Autres passés cousants	5 266 082	3 824 002
			Concous bancaires et autres passifs financiers	9 033 532	6 010 179
			Décorret lanaire	3 402 658	2 178 330
TOTAUX	36 537 217	36 578 881	TOTAUX	34546 853	26 861 650
TOTAL	45 710 895	50 119 389	TOTAL	48 710 895	50 119 389

ا. قائمة تطور الأموال الذاتية باعتبار قرار تخصيص النتيجة المحاسبية لسنة 2017

	Capital social	Réserves légales	Réserves spéciales	Primes d'émission	Fonds social	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31/12/2017 AVANT AFFECTATION	9 000 000	2 387 010	12 543 758	3 190 000	1 657 586	-13 656 792	-7 734 906	7 386 654
Affectation du résultat 2017:								
-Dividendes							(0)	(0)
-Affectation au résultat reporté						-7 734 906	7 734 906	
Solde au 31/12/2017 APRES AFFECTATION	9 000 000	2 387 010	12 543 758	3 190 000	1 657 586	-21 391 697	0	7 386 654

TITRES OPCVM TITRES OPCVM TITRES OPCVM TITRES OPCVM

	Dénomination	Gestionnaire	Date d'ou	iverture	VL au 2	9/12/2017	VL antérieure	Dernière VL
		OPCVM DE CAP						
<u> </u>		SICAV OBLIGATAIRES		ATION		150.050	1=0.400	1=2 222
-	TUNISIE SICAV SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	TUNISIE VALEURS BIAT ASSET MANAGEMENT	20/07/92 16/04/07			170,852 115,772	176,198 119,765	176,269 119,815
_	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI BOURSE	01/02/99			98,966	102,050	102,089
_	SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB MANAGER	18/09/17			101,218	104,873	104,923
-	LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01			102,288	105,409	105,449
	EXT GENERAL OPERG STORY	FCP OBLIGATAIRES DE CAPITA		OUOTIDIEN	NE	.02,200	100,100	,
6	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	2 1 1		15,246	15,724	15,729
_	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14			111,464	115,031	115,073
8	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08			1,097	1,125	1,125
9	FCP WAFA OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17			100,541	103,592	103,636
		FCP OBLIGATAIRES DE CAPITAL	ISATION - VL I	HEBDOMADA	IRE			
10	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06			1,568	1,618	1,620
		SICAV MIXTES DE C	CAPITALISATI	ON				
11	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92			41,547	42,682	42,697
12	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93			56,210	57,661	57,679
	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94			120,343	128,617	128,811
14	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01			116,387	127,842	128,257
<u> </u>	ECD AND ACTIVITY OF THE PROPERTY OF THE PROPER	FCP MIXTES DE CAPITALISA		OTIDIENNE				
-	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08			141,802	162,447	163,871
-	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT MAYLILA BOLLDSE	02/04/08			524,819 122,909	593,587	598,066
-	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08			,	137,283	138,882
	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE MAXULA BOURSE	15/10/08 15/10/08			133,083	142,450	144,175
-	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE MAXULA BOURSE	18/05/09			140,747 125,763	141,759 118,111	143,998 119,634
-	FCP MAXULA STABILITY FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09			125,763	118,111	119,634
_	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08			159,796	179,771	180,378
_	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10			92,784	101,976	101,869
-	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11			99,333	109,690	109,678
-	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14			150,521	178,133	178,863
	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14			134,034	154,689	155,790
	FCP SMART EQUILIBRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15			104,465	115,869	115,772
	FCP SMART CROISSANCE	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11			107,196	125,960	125,754
29	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07			21,155	24,966	25,035
- 00		FCP MIXTES DE CAPITALISAT		DOMADAIRE	3	2212 222	2442.222	
-	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04			2318,238	2443,389	2368,856
-	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08			118,554	139,861	135,767
-	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08			153,314	168,090	165,952
_	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09			168,825	217,663	208,892
-	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS TUNISIE VALEURS	16/03/09			16,471	20,785	19,732 5480,177
-	FCP VALEURS QUIETUDE 2018 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI UNISIE VALEURS	01/11/13 23/01/06			5133,800	5521,656 3,149	
	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06			2,656	2,637	3,056
_	FCP MAGHREBIA MODERE FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09			2,308 1,213	1,336	2,581 1,307
-	FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15			1,104	1,171	1,166
	FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15			1,104	1,171	1,227
	FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15			1,105	1,258	1,242
	MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15			116,717	137,803	133,392
	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08			119,704	126,867	127,522
	FCP MOUASSASSETT	AFC	17/04/17			1036,800	1202,486	1148,730
45	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17			10,667	13,044	12,356
	FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	BIAT ASSET MANAGEMENT	06/11/17			10,038	12,100	11,609
		OPCVM DE DIS	STRIBUTIO					
	Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Date de paiement	dividende Montant	VL au 29/12/2017	VL antérieure	Dernière VL
47	SANADETT SICAV	AFC SICAV OBLIG	01/11/00	22/05/18	4,020	108,185	107,720	107,760
-	AMEN PREMIÈRE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00		3,683	103,183	102,083	107,760
_	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	10/05/18	4,454	105,092	102,083	104,179
-	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	21/05/18	3,962	102,783	102,128	102,170
	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	17/04/18	4,570	104,389	103,595	103,642
	SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	30/05/18	3,892	107,299	106,503	106,540
_	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	08/05/18	4,436	104,822	104,085	104,130
	SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	18/05/18	3,520	101,810	101,039	101,073
			40(44)04	25/05/18	3,051	103,541	102,964	102,991
	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01		4.005	104,289	103,681	103,724
56	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	28/05/18	4,005			
56 57	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV CAP OBLIG SICAV FINA O SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE FINACORP	17/12/01 11/02/08	31/05/18	3,827	103,490	102,641	
56 57 58	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV CAP OBLIG SICAV FINA O SICAV INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE FINACORP UIB FINANCE	17/12/01 11/02/08 07/10/98	31/05/18 11/05/18	3,827 4,394	103,490 106,999	102,641 106,273	102,678 106,320
56 57 58 59	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV CAP OBLIG SICAV FINA O SICAV INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE FINACORP UIB FINANCE MAC SA	17/12/01 11/02/08 07/10/98 20/05/02	31/05/18 11/05/18 29/05/18	3,827 4,394 3,664	103,490 106,999 105,057	102,641 106,273 104,306	106,320 104,343
56 57 58 59 60	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV CAP OBLIG SICAV FINA O SICAV INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV FIDELITY OBLIGATIONS SICAV MAXULA PLACEMENT SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE FINACORP UIB FINANCE MAC SA MAXULA BOURSE	17/12/01 11/02/08 07/10/98 20/05/02 02/02/10	31/05/18 11/05/18 29/05/18 30/05/18	3,827 4,394 3,664 3,426	103,490 106,999 105,057 103,993	102,641 106,273 104,306 103,171	106,320 104,343 103,203
56 6 57 58 59 60 61 61	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV CAP OBLIG SICAV FINA O SICAV INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV FIDELITY OBLIGATIONS SICAV MAXULA PLACEMENT SICAV SICAV RENDEMENT	COFIB CAPITAL FINANCE FINACORP UIB FINANCE MAC SA MAXULA BOURSE SBT	17/12/01 11/02/08 07/10/98 20/05/02 02/02/10 02/11/92	31/05/18 11/05/18 29/05/18 30/05/18 30/03/18	3,827 4,394 3,664 3,426 3,637	103,490 106,999 105,057 103,993 102,757	102,641 106,273 104,306 103,171 102,392	106,320 104,343 103,203 102,433
56 6 57 58 59 60 60 61 62	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV CAP OBLIG SICAV FINA O SICAV INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV FIDELITY OBLIGATIONS SICAV MAXULA PLACEMENT SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE FINACORP UIB FINANCE MAC SA MAXULA BOURSE SBT SCIF	17/12/01 11/02/08 07/10/98 20/05/02 02/02/10	31/05/18 11/05/18 29/05/18 30/05/18 30/03/18 24/05/18	3,827 4,394 3,664 3,426 3,637 3,384	103,490 106,999 105,057 103,993 102,757 104,210	102,641 106,273 104,306 103,171 102,392 103,662	106,320 104,343 103,203 102,433 103,696
56 57 58 59 60 61 62 63	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV CAP OBLIG SICAV FINA O SICAV INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV FIDELITY OBLIGATIONS SICAV MAXULA PLACEMENT SICAV SICAV RENDEMENT UNIVERS OBLIGATIONS SICAV SICAV BH OBLIGATAIRE	COFIB CAPITAL FINANCE FINACORP UIB FINANCE MAC SA MAXULA BOURSE SBT	17/12/01 11/02/08 07/10/98 20/05/02 02/02/10 02/11/92 16/10/00	31/05/18 11/05/18 29/05/18 30/05/18 30/03/18 24/05/18 31/05/18	3,827 4,394 3,664 3,426 3,637 3,384 4,496	103,490 106,999 105,057 103,993 102,757	102,641 106,273 104,306 103,171 102,392	106,320 104,343 103,203 102,433 103,696 102,154
56 57 58 59 60 61 62 63 64	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV CAP OBLIG SICAV FINA O SICAV INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV FIDELITY OBLIGATIONS SICAV MAXULA PLACEMENT SICAV SICAV RENDEMENT UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE FINACORP UIB FINANCE MAC SA MAXULA BOURSE SBT SCIF BH INVEST	17/12/01 11/02/08 07/10/98 20/05/02 02/02/10 02/11/92 16/10/00 10/11/97	31/05/18 11/05/18 29/05/18 30/05/18 30/03/18 24/05/18 31/05/18	3,827 4,394 3,664 3,426 3,637 3,384	103,490 106,999 105,057 103,993 102,757 104,210 102,910	102,641 106,273 104,306 103,171 102,392 103,662 102,108	106,320 104,343 103,203 102,433 103,696 102,154
56 57 58 59 60 61 62 63 64 65	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV CAP OBLIG SICAV FINA O SICAV INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV FIDELITY OBLIGATIONS SICAV MAXULA PLACEMENT SICAV SICAV RENDEMENT UNIVERS OBLIGATIONS SICAV SICAV BH OBLIGATAIRE POSTE OBLIGATAIRE	COFIB CAPITAL FINANCE FINACORP UIB FINANCE MAC SA MAXULA BOURSE SBT SCIF BH INVEST BH INVEST	17/12/01 11/02/08 07/10/98 20/05/02 02/02/10 02/11/92 16/10/00 10/11/97 06/07/09	31/05/18 11/05/18 29/05/18 30/05/18 30/03/18 24/05/18 31/05/18 11/05/18	3,827 4,394 3,664 3,426 3,637 3,384 4,496 4,028	103,490 106,999 105,057 103,993 102,757 104,210 102,910 104,024	102,641 106,273 104,306 103,171 102,392 103,662 102,108 103,239	106,320 104,343 103,203 102,433 103,696 102,154 103,280 104,718
56 57 58 59 60 61 62 63 64 65 66	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV CAP OBLIG SICAV FINA O SICAV INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV FIDELITY OBLIGATIONS SICAV MAXULA PLACEMENT SICAV SICAV RENDEMENT UNIVERS OBLIGATIONS SICAV SICAV BH OBLIGATAIRE POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE FINACORP UIB FINANCE MAC SA MAXULA BOURSE SBT SCIF BH INVEST BH INVEST SMART ASSET MANAGEMENT	17/12/01 11/02/08 07/10/98 20/05/02 02/02/10 02/11/92 16/10/00 10/11/97 06/07/09 05/06/08	31/05/18 11/05/18 29/05/18 30/05/18 30/03/18 24/05/18 31/05/18 11/05/18 30/05/18	3,827 4,394 3,664 3,426 3,637 3,384 4,496 4,028 3,345	103,490 106,999 105,057 103,993 102,757 104,210 102,910 104,024 105,352	102,641 106,273 104,306 103,171 102,392 103,662 102,108 103,239 104,683	106,320 104,343 103,203 102,433 103,696 102,154 103,280 104,718
56 57 58 59 60 61 62 63 64 65 66 67 .	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV CAP OBLIG SICAV FINA O SICAV FINA O SICAV INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV FIDELITY OBLIGATIONS SICAV MAXULA PLACEMENT SICAV SICAV RENDEMENT UNIVERS OBLIGATIONS SICAV SICAV BH OBLIGATAIRE POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT MAXULA INVESTISSEMENT SICAV SICAV L'ÉPARGNANT	COFIB CAPITAL FINANCE FINACORP UIB FINANCE MAC SA MAXULA BOURSE SBT SCIF BH INVEST BH INVEST SMART ASSET MANAGEMENT STB MANAGER	17/12/01 11/02/08 07/10/98 20/05/02 02/02/10 02/11/92 16/10/00 10/11/97 06/07/09 05/06/08 20/02/97	31/05/18 11/05/18 29/05/18 30/05/18 30/05/18 30/05/18 11/05/18 31/05/18 30/05/18 28/05/18	3,827 4,394 3,664 3,426 3,637 3,384 4,496 4,028 3,345 4,437	103,490 106,999 105,057 103,993 102,757 104,210 102,910 104,024 105,352 103,018	102,641 106,273 104,306 103,171 102,392 103,662 102,108 103,239 104,683 102,181	106,320 104,343 103,203 102,433 103,639 102,154 103,280 104,718

TITRES OPCVM	TITRES OPCVM	TITRES OPCVM	TITRES OPCVM
--------------	--------------	--------------	--------------

	Inon a consumer va	FCP OBLIGATAIRES -			0.424	10.001		
	FCP SALAMETT PLUS	AFC	02/01/07		0,424	10,631	10,552	10,556
	FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08		3,762	103,846	102,839	102,872
	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10		4,749	104,269	102,912	102,95
	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15		3,941	104,984	104,231	104,268
74	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15		0,405	10,445	10,356	10,360
	ı	FCPOBLIGATAIRE - V						
75	FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL	07/09/18	-	-	-	-	100,000
70	ARABIA SICAV	AFC SICAV M	15/08/94	22/05/18	0,583	60,435	64,697	64,826
	ATTIJARI VALEURS SICAV *					En liquidation	En liquidation	En liquidation
_		ATTIJARI GESTION ATTIJARI GESTION	22/03/94 22/03/94	22/05/17	1,976 13,313	En liquidation	En liquidation	En liquidation
_	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV * SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	22/05/17 08/05/18	1,958	97,811	109.201	110,16
_	SICAV BIVA SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99		0,496	17,758	18,713	18,708
_	SICAV SECURITI SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00		7,298	297,226	333,002	333,245
_	SICAV EROISSANCE SICAV BH PLACEMENT	BH INVEST	22/09/94		1,286	30,075	30,409	30,442
	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06		31,236	2346,304	2579,407	2589,504
	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	1	2,521	74,028	78,119	78,395
_	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95		2,243	55,672	57,470	57,472
_	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE	17/05/99		0,038	108,844	121,459	121,247
	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE	10/04/00	 	0,652	95,960	110,741	110,873
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
88	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07		0,228	10,990	11,053	11,058
	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12		0,151	11,950	12,202	12,200
	FCP IRADETT 100	AFC	04/01/02	 	0,014	14,977	16,088	16,093
	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	08/05/18	0,232	13,451	15,678	15,748
_	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09		0,299	14,146	17,415	17,431
·	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	21/05/18	0,240	12,407	14,496	14,507
_	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	02/05/18	4,514	147,896	163,679	165,589
	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07		3,787	141,068	151,678	153,003
_	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	25/05/18	0,110	8,889	9,741	9,762
_	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08		3,415	109,614	131,074	130,706
	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	30/05/18	0,965	87,316	95,247	95,578
99	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	30/05/18	0,599	90,784	99,292	99,677
	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12		3,644	96,888	98,881	98,797
	UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE	22/09/14		1,090	102,804	118,732	118,623
_	FCP AL HIKMA	STB MANAGER	19/01/16	16/05/18	1,829	96,246	98,772	98,976
103	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	_	10,031	10,893	10,938
104	FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	1 -	-	100,008	105,881	105,475
105	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	23/04/18	4,174	154,546	176,241	177,469
		FCP MIXTES - VL H	EBDOMADAII	RE				
106	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	30/05/18	1,896	102,772	128,406	125,135
	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10		0,996	109,363	115,387	113,881
108	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10		0,833	108,645	133,218	128,919
	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	 	1,437	199,619	224,792	218,908
	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05		1,695	184,558	197,663	193,569
	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05		3,647	158,436	167,213	165,768
_	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	21,015	26,236	25,431
	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10		-	136,190	157,622	154,553
	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10		1,972	112,659	129,113	129,703
	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09		32,752	8826,209	9626,751	9427,608
	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14		-	83,087	83,511	83,324
	FCP SMART EQUITY 2	SMART ASSET MANAGEMENT	15/06/15		15,347	984,261	1136,879	1102,900
	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15		89,220	5490,845	6472,589	6254,498
_	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	CGF	29/07/16		119,161	4974,724	5636,811	5524,940
120	FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17		0,580	101,335	102,973	101,950
121	FCP INNOVATION	FCP ACTIONS - VL STB FINANCE	20/01/15		2,534	115,210	125,515	125,910
141	PET EMOVATION	FCP ACTIONS - VL I			2,334	110,410	120,015	125,910
122	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/05/16		176,964	11 091,766	13 073,143	12 668,970
122	1. C. Z.MEQUITTER ORMANCE		10/03/10	25/07/10	1,0,704	551,750	.5 57 5,1-75	000,070

^{*} SICAV en liquidation anticipée

BULLETIN OFFICIEL

DU CONSEIL DU MARCHE FINANCIER
Immeuble CMF - Centre Urbain Nord
4èmeTranche - Lot B6 Tunis 1003
Tél: (216) 71 947 062
Fax: (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant du Lundi au Vendredi sauf jours fériés

www.cmf.org.tn email 1 :cmf@cmf.org.tn email 2 : cmf@cmf.tn

Le Président du CMF Mr. Salah Essayel

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF: Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30/06/2018, pour tout placement sollicité après le 31/08/2018.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

OFFRE A PRIX FERME ET ADMISSION AU MARCHE PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE DES ACTIONS LA SOCIETE « TUNISIE VALEURS »

Le Conseil du Marché Financier a accordé son visa au prospectus d'Offre à Prix Ferme et d'admission au marché principal de la cote de la Bourse des actions de la société « Tunisie Valeurs ».

Dans le cadre du prospectus, la société « Tunisie Valeurs » a pris les engagements suivants :

- ➤ Conformer l'article 10 de ses statuts relatif à la cession et à la transmission des actions en prenant en considération les disposions de l'article 22 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier prévoyant que « l'admission des actions à la cote de la bourse vaut pour la société concernée renonciation de plein droit à toute clause d'agrément et de préemption prévue par ses statuts » ;
- Conformer ses états financiers individuels et consolidés aux dispositions du système comptable des entreprises;
- Réserver au moins un siège au Conseil d'Administration au profit d'un représentant des détenteurs des actions acquises dans le cadre de l'OPF.
 - Ce représentant sera désigné par les détenteurs d'actions Tunisie Valeurs acquises dans le cadre de l'OPF au cours d'une séance où les actionnaires majoritaires et anciens s'abstiendront de voter, et proposé à l'Assemblée Générale Ordinaire qui entérinera cette désignation ;
- > Se conformer à la réglementation en vigueur en matière de tenue de comptes en valeurs mobilières :
- Tenir une communication financière au moins une fois par an ;
- Actualiser les informations financières prévisionnelles et les porter à la connaissance des actionnaires et du public en prenant en compte les éventuels changements pouvant toucher le business plan initial;
- Respecter les dispositions de l'article 29 du Règlement Général de la Bourse ;
- Conformer ses rapports annuels sur la gestion au modèle prévu par l'annexe 12 du Règlement du CMF relatif à l'Appel Public à l'Epargne;
- Se conformer aux obligations prescrites par la réglementation en vigueur de Tunisie Clearing;
- Informer le public sur tout changement touchant la structure de capital d'INTEGRA PARTNERS :
- Informer le public du résultat du contrôle social auquel la société « Tunisie Valeurs » va être soumise et qui va couvrir la période 2015-2017;

Actualiser ses prévisions chaque année sur un horizon de 3 ans et les porter à la connaissance des actionnaires et du public. Elle est tenue, à cette occasion, d'informer ses actionnaires et le public sur l'état de réalisation de ses prévisions et d'insérer, au niveau de son rapport annuel, un état des réalisations par rapport aux prévisions et une analyse des écarts éventuels.

Aussi, la société « Tunisie Valeurs » envisage de déposer auprès de la BCT une demande d'agrément pour l'exercice des métiers de Banque d'affaires. A cet effet, elle s'engage à porter à la connaissance du public toute information pertinente concernant le déroulement de ce processus.

Par ailleurs, les actionnaires de référence^(*) de la société « Tunisie Valeurs » détenant 46,51% du capital après l'ouverture du capital, s'engagent à ne pas céder plus de 5% de leurs participations au capital de la société dans le public, sauf autorisation spéciale du Conseil du Marché Financier, et ce pendant deux (2) ans à compter de la date d'introduction en Bourse.

Dès la réalisation de l'opération, une liste mise à jour des actionnaires de la société doit être communiquée au Conseil du Marché Financier.

ADMISSION DES ACTIONS DE LA SOCIETE « TUNISIE VALEURS » AU MARCHE PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE :

Le Conseil de la Bourse a donné, en date du 11/06/2018, son accord de principe quant à l'admission des actions de « Tunisie Valeurs » au marché principal de la cote de la Bourse.

L'admission définitive des 2.000.000 actions de nominal cinq (5) dinars chacune reste toutefois tributaire de l'accomplissement des formalités suivantes :

- Présentation du prospectus d'admission visé par le Conseil du Marché Financier ;
- Justification de la diffusion dans le public d'au moins 30% du capital auprès d'au moins 200 actionnaires au plus tard le jour d'introduction;

Le Conseil, a en outre, pris acte de l'existence d'un pacte d'actionnaires et de l'engagement de mettre en place un contrat de liquidité.

Par ailleurs, dans le cadre de l'introduction de la société « Tunisie Valeurs » au marché principal de la cote de la Bourse, l'intermédiaire en Bourse AFC a fourni une attestation qui confirme avoir accompli toutes les diligences et les démarches qui s'imposent auprès des instances et autorités compétentes concernées et qu'aucune autre autorisation exception faite de celle de la BVMT et du CMF n'est requise.

Au cas où la présente offre aboutirait à des résultats concluants, l'introduction des actions de « Tunisie Valeurs » se fera au marché principal de la cote de la Bourse au cours de 31 dinars l'action et sera ultérieurement annoncée sur les bulletins officiels de la BVMT et du CMF.

Contexte et objectifs de l'opération :

Les actionnaires de la société « Tunisie Valeurs » ont décidé d'ouvrir le capital de la société et de l'introduire sur le marché principal de la cote de la Bourse.

Cette introduction permettra d'atteindre les objectifs suivants :

- √ accroître sa notoriété à l'échelle nationale et internationale ;
- ✓ garantir la liquidité du titre ;
- √ pérenniser la société ;
- ✓ bénéficier de l'avantage fiscal en ouvrant plus de 30% du capital.

Décisions ayant autorisé l'opération :

Sur proposition du Conseil d'Administration réuni le 30/03/2018, l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 30/03/2018 a approuvé le principe de l'ouverture du capital de la société « Tunisie Valeurs » et l'introduction de ses titres au marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

L'Assemblée Générale Ordinaire a donné tous les pouvoirs au Conseil d'Administration pour accomplir toutes les procédures et formalités nécessaires à la finalisation de l'introduction de la société « Tunisie Valeurs » sur le marché principal et pour fixer les modalités de cette introduction.

Le Conseil d'Administration réuni le 22/06/2018 a approuvé le rapport d'évaluation de la société et a fixé les modalités de son introduction au Marché Principal de la cote de la Bourse par la cession de 704.572 actions représentant un pourcentage d'ouverture de 35,23% du capital.

Actions offertes au public :

L'introduction de la société « Tunisie Valeurs » au marché principal de la cote de la Bourse s'effectuera par la mise sur le marché, dans le cadre d'une cession de la part des actionnaires actuels de **704.572** actions d'une valeur nominale de 5 DT chacune, représentant un pourcentage d'ouverture de **35,23**% du capital social actuel, dont **30,23**% dans le public.

L'introduction en Bourse se fera par le moyen d'une Offre à Prix Ferme (OPF) de 604.572 actions au public, représentant 85,81% de l'offre globale et 30,23% du capital social de la société, centralisée auprès de la BVMT.

Par ailleurs, au cours de la période de l'Offre au Public, **100.000** actions représentant **5,00%** du capital social de la société feront l'objet d'un **Placement Privé** réalisé par Tunisie Valeurs, intermédiaire en Bourse. Ce placement privé sera réalisé aux mêmes conditions de prix que l'OPF.

Les donneurs d'ordre dans le cadre du Placement Privé n'auront pas le droit de donner des ordres dans le cadre de l'OPF et inversement.

Les donneurs d'ordre dans le cadre de ce placement s'engagent à ne céder aucun titre en Bourse pendant les 6 mois qui suivent la date de première cotation en Bourse puis à l'issue de cette période et pendant les 6 mois suivants, 50% des titres seront libres à la vente.

Néanmoins, il est possible de céder les titres sur le marché de blocs dans les conditions suivantes :

- Quel que soit le porteur des titres,
- Après information préalable du CMF,
- Et en respectant la règlementation en vigueur régissant les blocs de titres.

En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter les conditions de blocage, ci-dessus fixées, préalablement au vendeur et ce, pour la période restante.

En parallèle à cette offre, l'actionnaire INTEGRA PARTNERS a décidé de céder une partie de ses actions au personnel de « Tunisie Valeurs » non actionnaire actuellement. Cette cession portera sur **20.000** actions représentant **1%** du capital de la société au prix de **27,9 DT** l'action, soit une décote de **10%** par rapport au prix de la présente OPF.

Les donneurs d'ordres dans le cadre du placement auprès du personnel non actionnaire n'auront pas le droit de donner des ordres dans le cadre de l'OPF et du Placement Privé.

1- Présentation de la société

Dénomination sociale: TUNISIE VALEURS

Siège social: Immeuble Integra, Centre Urbain Nord –1082– Tunis Mahrajene – Tunisie.

Forme juridique : Société anonyme, intermédiaire en bourse agréée par la BVMT le 06/11/1991.

Législation particulière applicable : De par son activité d'intermédiaire en Bourse, la société « Tunisie Valeurs » est régie notamment par la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier ainsi que par le décret n° 99-2478 du 1^{er} novembre 1999 portant statut des intermédiaires en Bourse.

Date de constitution: 22/05/1991

Capital social : 10.000.000 dinars divisé en 2.000.000 actions ordinaires de nominal cinq (5) dinars entièrement libérées.

Objet social:

La société a pour objet le commerce et la gestion des valeurs mobilières et notamment :

- ✓ Le placement des titres émis par les entreprises désirant faire appel public à l'épargne.
- ✓ La négociation de valeurs mobilières et de produits financiers pour le compte de tiers.
- ✓ La gestion de portefeuille pour le compte de clients.
- ✓ Le conseil et l'assistance en matière de restructuration, cessions-acquisitions d'entreprises, évaluation de projet, introduction de sociétés en bourse.

Et d'une manière générale toutes opérations connexes de dépôts de titres, d'encaissement et de paiement de coupons, de service financier des titres des entreprises, de dépositaire et de gestionnaire d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières ou compatibles avec son objet.

La prise de participation ou d'intérêts dans toutes sociétés ou opération quelconques par voie de fusion, apports, souscriptions, achat de titres et droits sociaux, constitution de sociétés nouvelles ou de toute autre manière.

Et généralement toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement aux objets ci-dessus ou à tout autre objet similaire ou connexe.

2- Période de validité de l'offre

L'Offre à Prix Ferme est ouverte au public du 29/08/2018 au 14/09/2018 inclus.

3- Date de jouissance des actions

Les actions à céder dans le cadre de cette offre porteront jouissance à partir du 1^{er} janvier 2018.

4- Modalités de paiement du prix

Pour la présente offre, le prix de l'action de la société « Tunisie Valeurs », tous frais, commissions, courtages et Taxes compris, a été fixé à **31 DT**, aussi bien pour l'Offre à Prix Ferme que pour le Placement Privé.

Le règlement des ordres d'achat par les donneurs d'ordres désirant acquérir des actions de la société « Tunisie Valeurs » dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme s'effectue au comptant auprès des intermédiaires en Bourse au moment du dépôt de l'ordre d'achat. En cas de satisfaction partielle de l'ordre d'achat, le solde sera restitué, sans frais, ni intérêts au donneur de l'ordre dans un délai ne dépassant pas les trois (3) jours ouvrables à compter du jour de la déclaration du résultat de l'Offre à Prix Ferme.

Le règlement des ordres d'achats pour les investisseurs désirant acquérir des actions de la société « Tunisie Valeurs » dans le cadre du Placement Privé s'effectue auprès de l'intermédiaire en Bourse, Tunisie Valeurs, au comptant au moment du dépôt de l'ordre d'achat.

5- Etablissements domiciliataires

Tous les intermédiaires en Bourse sont habilités à recueillir, sans frais, les ordres d'achat des actions de la société « Tunisie Valeurs » exprimés dans le cadre de la présente Offre à Prix Ferme.

L'intermédiaire en Bourse, Tunisie Valeurs, est seul habilité à recueillir, sans frais, les ordres d'achat des actions « Tunisie Valeurs » exprimés dans le cadre du Placement Privé.

6- Mode de placement, modalités et délais de délivrance des titres

L'opération proposée porte sur une offre de **704.572** actions à céder, soit **35,23**% du capital de la société après la réalisation de l'opération.

L'introduction en Bourse se fera par le moyen de :

- ✓ Une Offre à Prix Ferme (OPF),
- ✓ Un Placement Privé,

comme suit:

	Répartition de l'offre	Nombres d'actions offertes	Montant (DT)	% du capital après opération
Offre à Prix Ferme	85,81%	604.572	18.741.732	30,23%
Placement Privé	14,19%	100.000	3.100.000	5,00%
TOTAL	100,00%	704.572	21.841.732	35,23%

Offre à Prix Ferme

Les actions offertes dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme seront réparties en trois (3) catégories :

Catégorie	Nombres d'actions	Montant (DT)	Répartition en % du capital social après l'opération	Répartition en % de l'offre
Catégorie A: Institutionnels tunisiens et/ou étrangers y compris les OPCVM sollicitant au minimum 1.001 actions et au maximum 100.000 actions.	170.000	5.270.000	8,50%	24,13%
Catégorie B: Personnes physiques et/ou morales, tunisiennes et/ou étrangères, hors institutionnels, sollicitant au minimum 1.001 actions et au maximum 10.000 actions.	350.000	10.850.000	17,50%	49,68%
Catégorie C: Personnes physiques et/ou morales, tunisiennes et/ou étrangères, hors institutionnels, sollicitant au minimum 100 actions et au maximum 1.000 actions.	84.572	2.621.732	4,23%	12,00%
Total	604.572	18.741.732	30,23%	85,81%

Le mode de satisfaction des ordres d'achat se fera de la manière suivante :

Pour les catégories A et B : les ordres d'achat seront satisfaits au prorata sur la base d'un taux d'allocation de chaque catégorie, déterminé par le rapport quantité offerte / quantité demandée et retenue.

Pour la catégorie C : les ordres d'achat seront satisfaits égalitairement par palier jusqu'à épuisement total de la quantité offerte.

Le reliquat non servi sera réparti par la commission de dépouillement, sans que la part ne dépasse 5% du capital à l'issue de l'opération pour les institutionnels et 0,5% du capital de l'opération pour les non institutionnels.

En cas d'excédent de titres offerts non demandés par une catégorie, le reliquat sera affecté en priorité à la catégorie A, B puis C.

Les OPCVM donneurs d'ordres dans le cadre de la catégorie A doivent respecter les dispositions légales notamment celles régissant les ratios prudentiels tel que défini au niveau de l'article 29 de la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du Code des Organismes de Placement Collectif et fixant un maximum de 10% de l'actif net en titres de créance ou de capital émis ou garantis par un même émetteur.

Etant précisé que les investisseurs qui auront à donner des ordres d'achat dans le cadre de l'une des trois catégories de l'OPF ne peuvent pas donner des ordres d'achat dans le cadre du Placement Privé et inversement.

Les ordres d'achat doivent être nominatifs et donnés par écrit aux intermédiaires en Bourse. Ces ordres doivent préciser obligatoirement le numéro, l'heure et la date de dépôt, la quantité d'actions demandées et l'identité complète du donneur d'ordre.

L'identité complète du donneur d'ordre comprend :

- Pour les personnes physiques majeurs tunisiennes : le nom, le prénom, la nature et le numéro de la pièce d'identité nationale ;

- Pour les personnes physiques mineures tunisiennes : le nom, le prénom, la date de naissance ainsi que la nature et le numéro de la pièce d'identité nationale du père ou de la mère ou du tuteur légal ;
- Pour les personnes morales tunisiennes : la dénomination sociale complète et le numéro d'inscription au registre de commerce ;
- Pour les OPCVM : la dénomination, les références de l'agrément et l'identité du gestionnaire ;
- Pour les institutionnels autres qu'OPCVM : la dénomination sociale complète ainsi que le numéro d'inscription au registre de commerce, s'il y'a lieu. Pour les sociétés d'investissement à capital fixe, il y a lieu de faire suivre leur dénomination sociale par SICAF et les sociétés d'investissement à capital risque par SICAR ;
- Pour les étrangers : le nom, le prénom ou la dénomination sociale, la nature et les références des documents attestant leur identité.

Tout ordre d'achat ne comportant pas les indications précitées ne sera pas pris en considération par la commission de dépouillement.

L'ordre d'achat doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut être inférieur à 100 actions, ni supérieur à 0,5% du capital social, soit 10.000 actions pour les non institutionnels, et à 5% du capital social, soit 100.000 actions, pour les institutionnels.

En tout état de cause, la quantité demandée par ordre doit respecter la quantité minimale et maximale fixée par catégorie.

En outre, les ordres d'achat pour les OPCVM ne doivent pas porter sur plus de 10% des actifs nets, ayant servi pour le calcul de la dernière valeur liquidative publiée, précédant la date de l'ordre d'achat. Tout non-respect de cette condition entraîne la nullité de l'ordre d'achat.

Aucune règle d'antériorité n'est prévue dans la satisfaction des ordres d'achat reçus au cours de la période de validité de l'Offre à Prix Ferme.

Outre l'ordre d'achat qu'elle émet pour son propre compte, une même personne pourra émettre un maximum de :

- Trois (3) ordres d'achat à titre de mandataire d'autres personnes. Ces ordres doivent être accompagnés d'un acte de procuration, spécifique à la présente opération, dûment signé et légalisé.
- Un nombre d'ordres d'achat équivalent au nombre d'enfants mineurs à charge. Ces ordres doivent être accompagnés d'un extrait de naissance.

Tout acquéreur ne peut émettre qu'un seul ordre d'achat, toutes catégories confondues, déposé auprès d'un seul intermédiaire en Bourse.

En cas de dépôt de plusieurs ordres auprès de différents intermédiaires, seul le premier, par le temps, sera accepté par la commission de dépouillement.

En cas d'ordres multiples reproduits chez un même intermédiaire, seul l'ordre d'achat portant sur le plus petit nombre d'actions demandées sera retenu.

Tout intermédiaire chargé du placement des titres est tenu au respect des dispositions énoncées dans le présent chapitre, notamment en matière de limitation des mandats et de couverture en fonds des ordres d'achat émanant de leurs clients.

L'ensemble des documents cités ci-dessus, devra être conservé pour être éventuellement présenté à des fins de contrôle.

Placement Privé

Au cours de la période de l'Offre au public, **100.000** actions « Tunisie Valeurs » représentant **5,00**% du capital de la société feront l'objet d'un Placement Privé réalisé par Tunisie Valeurs, intermédiaire en Bourse.

Les actions seront offertes à des investisseurs désirant acquérir pour un montant minimum de **250 000 DT**. Ce Placement Privé sera réalisé aux mêmes conditions de prix que l'OPF.

Les donneurs d'ordres dans le cadre du Placement Privé n'auront pas le droit de donner des ordres dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme et inversement.

Les donneurs d'ordre dans le cadre de ce placement s'engagent à ne céder aucun titre en Bourse pendant les 6 mois qui suivent la date de la première cotation en Bourse, puis à l'issue de cette période et pendant les 6 mois suivants, 50% des titres seront libres à la vente.

Néanmoins, il est possible de céder les titres sur le marché de Blocs dans les conditions suivantes :

- Quel que soit le porteur des titres,
- Après information préalable du CMF,
- Et en respectant la règlementation en vigueur régissant les blocs de titres.

En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter les conditions de blocage, ci-dessus fixées, préalablement au vendeur et ce, pour la période restante.

Transmission des demandes et centralisation :

Offre à Prix Ferme :

Les intermédiaires en Bourse établissent, par catégorie, les états des ordres d'achat reçus de leurs clients dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme.

Les intermédiaires en Bourse transmettront à la BVMT les états des ordres d'achat selon les modalités prévus par l'avis de la Bourse qui sera publié à cet effet sur son bulletin officiel.

Ces états doivent être signés par la personne habilitée et comporter le cachet de la société d'intermédiation. En cas de discordance entre l'état figurant sur le support magnétique et l'état écrit, seul l'état écrit fait foi.

Placement Privé:

A l'issue de l'opération de Placement, Tunisie Valeurs, intermédiaire en Bourse, communique un état récapitulatif détaillé sur le résultat du Placement Privé au CMF et à la BVMT.

Cet état doit être signé par la personne habilitée de la société Tunisie Valeurs, intermédiaire en Bourse, et comporter son cachet.

Placement auprès du personnel non actionnaire :

Les 20.000 actions offertes aux salariés de « Tunisie Valeurs » seront placées exclusivement par l'intermédiaire en Bourse Tunisie Valeurs. Un état comportant la liste exhaustive des acquéreurs des 20.000 actions sera transmis à la BVMT le jour de l'ouverture des plis.

Ouverture des plis et dépouillement :

Offre à Prix Ferme :

Les états relatifs aux ordres d'achat donnés dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme seront communiqués sous plis fermés par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement composée de représentants de la BVMT, AFC, intermédiaire en Bourse introducteur et en présence du commissaire du gouvernement auprès de la BVMT, des représentants du CMF et de l'Association des Intermédiaires en Bourse (AIB). La Bourse procédera au dépouillement des états, affectera les quotas et établira un procès-verbal à cet effet à soumettre à la commission.

Placement Privé:

L'état récapitulatif relatif aux ordres d'achat donnés dans le cadre du Placement Privé sera communiqué sous plis fermé par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement. La Bourse procédera à la vérification de l'état (notamment l'absence d'ordre d'achat dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme) et établira un procès-verbal à cet effet à soumettre à la commission.

7- Déclaration des résultats :

Dès la réalisation de l'opération de dépouillement des ordres d'achat donnés dans le cadre de l'OPF et la vérification de l'état relatif aux ordres d'achat dans le cadre du Placement Privé, le résultat de l'offre fera l'objet d'un avis qui sera publié sur les bulletins officiels de la BVMT et du CMF précisant la suite donnée à l'offre et, en cas de suite positive (diffusion d'au moins 30% du capital), l'avis précisera par intermédiaire en Bourse, le nombre d'actions attribuées, les demandes retenues et la réduction éventuelle dont les ordres d'achat seront frappés.

8- Règlement des espèces et livraison des titres :

Au cas où l'offre connaîtrait une suite favorable (diffusion d'au moins 30% du capital), la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis communiquera, le lendemain de la publication de l'avis de résultat, à chaque intermédiaire, l'état détaillé de ses ordres d'achat retenus et la quantité attribuée à chacun d'eux.

Chaque intermédiaire est tenu d'envoyer à Tunisie Clearing les ordres de ségrégation des quantités acquises retenues par catégorie d'avoirs et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de Tunisie Clearing. Le règlement des espèces et la livraison des titres seront effectués trois (3) jours ouvrables après la date de résultat de l'Offre, via la compensation de Tunisie Clearing.

En date du 16/07/2018, Tunisie Clearing a attribué aux actions de la société TUNISIE VALEURS le code ISIN : TN0007790017.

Le registre des actionnaires sera tenu par Tunisie Clearing.

9- Cotation des titres

La date de démarrage de la cotation des titres sur le marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis fera l'objet d'un avis qui sera publié au bulletin officiel de la BVMT.

10- Avantage fiscal

Selon les dispositions de la loi n°99-92 du 17 août 1999 relative à la relance du marché financier et les textes subséquents, les entreprises qui s'introduisent en bourse et qui ouvrent au public au minimum 30% de leur capital social, bénéficient de la réduction du taux

de l'impôt sur les sociétés de 30% à 20% et ce, pendant les cinq ans qui suivent l'introduction en bourse.

Selon les dispositions de la loi de finances 2017 : le taux de l'IS de faveur de 20% est réduit à 15% pour les sociétés soumises à l'IS au taux de 25%, qui procèdent à l'admission de leurs actions ordinaires à la cote de la bourse à partir du 1^{er} janvier 2017 et avant le 31 décembre 2019.

11- Contrat de liquidité

Un contrat de liquidité pour une durée d'une année à partir de la date d'introduction en Bourse des actions de la société « Tunisie Valeurs » a été établi entre l'intermédiaire en Bourse AFC et les trois actionnaires de référence suivants de la société « Tunisie Valeurs », à savoir : la société INTEGRA PARTNERS, M. Slaheddine CAID ESSEBSI et M. Abderrazak BEN AMMAR, portant sur un montant de 500.000 DT et 56.708 actions.

Un prospectus d'Offre à Prix Ferme et d'admission au marché principal de la cote de la Bourse visé par le Conseil du Marché Financier sous le N°18-1003 du 09 Août 2018, sera mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la société « Tunisie Valeurs », de l'Arab Financial Consultants –AFC– intermédiaire en Bourse chargé de l'opération et sur le site Internet du CMF : www.cmf.tn

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par l'insertion de la « société ALMAJED SANTE », l'ouverture au public des fonds « FCP HELION SEPTIM », « FCPR ESSOR FUND », « FCPR BYRSA FUND » et du fonds d'amorçage « ANAVA SEED FUND », le déclassement des fonds « FCP UNIVERS AMBITION PLUS » et « FCP UNIVERS AMBITION CEA » et la liquidation du fonds « FCPR Valeurs Développement », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE *

I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE I-1 Marché Principal

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank" (ex Banque du Sud)	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
9. Banque de l'Habitat "BH"	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
10.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
11. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
12. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
13. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
14.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolles Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
15.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
16. City Cars	51, Rue Ali Darghouth -1001 Tunis-	71 333 111
17. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
18. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
19. Délice Holding	lmmeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
20. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
21.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
22.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
23.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
24. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
25.Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 139 400
26. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
27. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
28.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
	Immeuble Assurance Salim lot AFH BC5 centre Urbain	
29. Modern Leasing	Nord 1082 Tunis Mahrajène 16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	71 893 963
30. One Tech Holding	Chargara 2 2000 Arrana.	70 102 400

31. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
32.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
33.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
34. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
35. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
36. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
37.Société d'Assurances "SALIM"	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 70
88. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 20
39. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 73
40. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 22
41Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Téboulba-	73 604 14
42. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de laTerre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 90
43. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 20
14. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 86
45. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 72
46. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 06
17. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 41
48. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 80
49. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 59
50. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 86
51. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 47
52. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 00
53. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra 13, rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle de Saint Gobain,	71 230 40
54. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 95
55. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 10
66. Société Tunisienne d'Equipement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 50
57. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 20
58. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 91
59. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 65
60.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 92
61. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 00
S2. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 29
63. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 80
64. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 36
65. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 00
66. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 66
67. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 39
68. Wifack International Bank SA- WIB Bank-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 00

I-2 Marché Alternatif

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.CEREALIS S.A	lmmeuble Amir El Bouhaira, Appt.№1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
4.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
5.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
6.Maghreb International Publicité « MIP »	Rue de l'énergie solaire, impasse N°5 -2035 ZI Charguia I Tunis	71 112 300
7. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
8. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
9.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
10.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
11.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
12.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
13.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
2.Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Amen Project SICAF	Immeuble Amen Bank, Avenue Mohamed V-1002 Tunis-	71 833 346
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Nouira, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac- Lac II	30 300 100
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
9. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
10.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweitienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybienne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
18 . Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916

<u></u>		1
20 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
21.Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Annecy, les Berges du lac	71 141 420
22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
24.Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
29. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
30. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
31. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
32. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
33. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
34. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
35. Pharmalys Tunisie	Z.I Kondar 4020,BP 10 Sousse	73 389 755
36. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I2035 CHARGUIA-	71 797 433
37.Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
38. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	
39. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
40. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
41. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia –1153 Manouba-	71 550 711
42. Société Carthage Médical - Centre International Carthage Médical-	Zone Touristique, Jinen El Ouest Dkhila -5000 Monastir-	73 524 000
43.Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
44. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
45. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 831 522
46. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO Campany »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 447 677
47. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
48. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
49. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
50. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
51. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest "SODINO SICAR"	Avenue Taîb M'hiri -Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
52. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
53.Société de Mise en Valeur des lles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
54. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
55. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{èr} étage app n°13-3013 Sfax	74 624 424
56. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
57. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510

	,	
58.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taîb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
59.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
60.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
61. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
62.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
63. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
64. Société Ghouila de Promotion Immobilière	Cité Essaâda App N°12 bloc A, El Menzah VII	
65.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
66.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
67.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
68.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
69.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
70.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
71.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
72.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
73.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
74.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
75. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
76.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
77.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
78.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
79.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
80.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
81.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
82.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
83.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
84.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
85.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
86.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
87.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalie A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
88.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
89.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	74.040.:0:
90.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA- Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP	71 940 191
91. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
92.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
93.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 000
94.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	

	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir	
95.Tunisian Foreign Bank –TFB-	-1002 Tunis-	71 950 100
96.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
97. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
98. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Siences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
99. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
100. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 ^{er} étage, Zl Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Туре	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'ile de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI- (2)	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
10	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI VALEURS SICAV (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	BNAC CONFIANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
13	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
14	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
15	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'ile de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
16	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'ile de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
17	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI- (2)	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
18	FCP AL HIKMA	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
19	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI- (2)	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
20	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
21	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
22	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis

FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
FCP ВН СЕА	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	ACTIONS	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
FCP IRADETT 100	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
FCP IRADETT 20	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI- (2)	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
FCP MAXULA CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du
	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE FCP BH CEA FCP BHAT- CEA PNT TUNISAIR FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE FCP CEA MAXULA FCP DELTA EPARGNE ACTIONS FCP HAYETT MODERATION FCP HAYETT VITALITE FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF FCP HÉLION SEPTIM FCP INDICE MAXULA FCP INDICE MAXULA FCP IRADETT 100 FCP IRADETT 50 FCP IRADETT CEA FCP KOUNOUZ FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE FCP MAGHREBIA PRUDENCE FCP MASHREBIA PRUDENCE FCP MAXULA CROISSANCE EYNAMIQUE FCP MAXULA CROISSANCE ECP MAXULA CROISSANCE	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE FCP BH CEA MIXTE (CEA) FCP BHAT- CEA PNT TUNISAIR FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR FCP BIAT- EQUITY PERFORMANCE FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE FCP CEA MAXULA FCP DELTA EPARGNE ACTIONS FCP HAYETT MODERATION FCP HAYETT PLENITUDE FCP HAYETT VITALITE FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF FCP HÉLION SEPTIM FCP INDICE MAXULA FCP INDICE MAXULA FCP IRADETT 20 FCP IRADETT 20 FCP IRADETT 50 FCP IRADETT CEA FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE FCP MAGHREBIA PRUDENCE FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS FCP MAYULA CROISSANCE FCP MAXULA CROISSANCE MIXTE FCP MAXULA CROISSANCE MIXTE	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE MIXTE CAPITALISATION FCP BH CEA MIXTE (CEA) DISTRIBUTION FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR MIXTE (CEA) DISTRIBUTION FCP BIAT- ÉPARGNE ACTIONS MIXTE (CEA) DISTRIBUTION FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE ACTIONS DISTRIBUTION FCP CEA MAXULA MIXTE (CEA) DISTRIBUTION FCP DELTA EPARGNE ACTIONS MIXTE (CEA) DISTRIBUTION FCP HAYETT MODERATION MIXTE CAPITALISATION FCP HAYETT PLENITUDE MIXTE CAPITALISATION FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF MIXTE DISTRIBUTION FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF MIXTE DISTRIBUTION FCP HÉLION SEPTIM OBLIGATAIRE DISTRIBUTION FCP INDICE MAXULA MIXTE CAPITALISATION FCP INDOVATION ACTIONS DISTRIBUTION FCP IRADETT 100 MIXTE DISTRIBUTION FCP IRADETT 50 MIXTE DISTRIBUTION FCP RADETT CEA MIXTE CAPITALISATION FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE MIXTE CAPITALISATION FCP MAGHREBIA PRUDENCE DYNAMIQUE MIXTE CAPITALISATION FCP MAGHREBIA SELECT MIXTE CAPITALISATION FCP MAXULA CROISSANCE MIXTE CAPITALISATION	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE FCP AXIS CAPITAL PRUDENT FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE MIXTE FCP BH CEA MIXTE (CEA) DISTRIBUTION BH INVEST FCP BHAT ÉPARGNE ACTIONS MIXTE (CEA) DISTRIBUTION BHAT ASSET MANAGEMENT BIAT

	FOR MAYLILA CTARILITY	MINTE	CARITALICATION	MAYIII A DOUDCE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -
53	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
54	FCP MOUASSASSETT	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
55	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
56	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
57	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'ile de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
58	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
59	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
61	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
62	FCP SMART CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
63	FCP SMART EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
64	FCP SMART EQUITY 2	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
65	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
66	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
67	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
68	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
69	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
70	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac- 1053 Tunis
71	FCP WAFA OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI- (2)	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
72	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
73	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
74	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
75	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	16, Avenue Jean Jaurès –1001 Tunis
76	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
77	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
81	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
01	MAC HORIZON 2022 F CF	WIATE	CAFITALISATION	IVIAC SA	

		1	Τ		7
82	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
83	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
84	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
85	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
86	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
87	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'ile de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
88	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
89	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
90	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
91	SICAV AMEN	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
92	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
93	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
94	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
95	SICAV BH PLACEMENT	MIXTE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
96	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
97	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
98	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
99	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
100	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
101	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
102	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
103	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
104	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
105	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
106	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
107	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
108	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
109	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
110	TUNISIAN EQUITY FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
· <u> </u>					

111	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'ile de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
112	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
113	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
114	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
115	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
116	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
117	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
118	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
119	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
120	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
121	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
122	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	10 bis, Avenue Mohamed V- Immeuble BTK-1001 Tunis

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis

	LISTE DES FONDS D'AMORCAGE					
		Gestionnaire	Adresse			
1	Fonds IKDAM I	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T			
2	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis			
3	CAPITALease Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis			
4	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis			
5	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis			
6	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis			
7	ANAVA SEED FUND	Flat6Labs Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis			

LISTE DES FCPR

	Gestionnaire	Adresse
1		B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahraiène

⁽¹⁾ SICAV en liquidation anticipée (2) initialement dénommée LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION

2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY» Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
			Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue d
8	FCPR ONAS	SAGES SA	la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue d
9	FCPR ONP	SAGES SA	la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue of la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue of la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue of la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue of la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue of la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue of la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16		UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis 5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN
	FCPR AMENCAPITAL 2 FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	AMEN CAPITAL UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 108. Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les
23		UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Berges du Lac, 1053 - Tunis Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue of
	FCPR PHENICIA FUND FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS CDC Gestion	Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis

26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR IntilaQ For Excellence	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
29	NETINVEST POTENTIEL	NETINVEST	51, rue Elakhtal, El Menzah 4, 1004 - Tunis
30	FCPR Fonds CDC Croissance 1	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
31	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR Tunisian Development Fund III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
33	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
34	ITQAN INVESTMENT FUND	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT A.T.I.D Co	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
35	FCPR AZIMUTS	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
36	TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
37	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
38	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
39	FCPR BYRSA FUND	DIDO CAPITAL PARTNERS	2éme étage, Immeuble Access Building, rue des Iles Canaries, Les Berges du Lac II, 1053- Tunis
40	FCPR ESSOR FUND	STB Manager	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-El Menzah IV

^{*} Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

AVIS DE SOCIETES

ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES

L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD

Siège social : Rue Elfouledh, 2013 Z.I. Ben Arous.

La Société l'Accumulateur Tunisien ASSAD publie ci-dessous, ses états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2018 accompagnés du rapport d'examen limité des commissaires aux comptes, Mr Mahmoud ZAHAF et Mr Ahmed BELAIFA.

BILAN Au 30/06/2018 (Exprimé en Dinar Tunisien)

			Solde au			
	NOTES	30-juin-18	30-juin-17	31-déc-17		
ACTIFS						
ACTIFS NON COURANTS						
Actifs immobilisés						
Immobilisations incorporelles		1 277 459	1 275 128	1 276 65		
Moins : amortissement		(1 220 363)	(1 161 257)	(1 196 409		
	(B.1)	57 096	113 871	80 24		
Immobilisations corporelles		79 031 561	75 164 442	77 308 17		
Moins : amortissement		(57 095 327)	(52 384 821)	(54 817 633		
	(B.2)	21 936 234	22 779 621	22 490 54		
Immobilisations financières		8 713 519	6 868 817	8 458 65		
Moins : Provisions		(47 773)	(47 773)	(47 77)		
	(B.3)	8 665 746	6 821 044	8 410 88		
Total des actifs immobilisés		30 659 076	29 714 536	30 981 66		
Total des actifs non courants		30 659 076	29 714 536	30 981 66		
ACTIFS COURANTS						
Stocks		26 842 960	31 088 441	22 368 40		
Moins : Provisions		(713 484)	(499 194)	(1 279 503		
	(B.4)	26 129 476	30 589 247	21 088 89		
Clients et comptes rattachés		47 944 062	36 348 831	46 177 18		
Moins : Provisions		(2 839 897)	(2 554 408)	(2 665 056		
	(B.5)	45 104 165	33 794 423	43 512 12		
Autres actifs courants		13 423 198	15 381 617	12 769 20		
Moins : Provisions		(1 337 075)	(995 208)	(1 337 075		
	(B.6)	12 086 123	14 386 409	11 432 12		
Placement et autres actifs financiers	(B.7)	246 932	362 427	192 37		
Liquidités et équivalents de liquidités	(B.8)	126 949	104 261	2 942 39		
Total des actifs courants		83 693 645	79 236 768	79 167 92		
otal des actifs						

BILAN Au 30/06/2018 (Exprimé en Dinar Tunisien)

	_		Solde au	
	NOTES	30-juin-18	30-juin-17	31-déc-17
CAPITAUX PROPRES				
Capital social		12 000 000	12 000 000	12 000 000
Réserves		18 381 263	18 381 263	18 381 263
Autres capitaux propres		421 806	(12 625)	457 012
Résultats reportés		13 488 016	6 330 333	6 330 333
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		44 291 085	36 698 971	37 168 608
Résultat de l'exercice		3 763 735	3 262 114	7 157 683
Total des capitaux propres avant affectation	(B.9)	48 054 820	39 961 085	44 326 291
Passifs non courants				
Emprunts	(B.10)	27 740 502	30 491 085	28 867 126
Provisions	(B.11)	3 230 334	2 136 330	2 320 354
Total des passifs non courants		30 970 836	32 627 415	31 187 480
Passifs courants				
Fournisseurs et comptes rattachés	(B.12)	3 964 606	2 419 181	4 213 519
Autres passifs courants	(B.13)	7 970 942	7 235 489	9 631 454
Concours banc. et autres passifs financiers	(B.14)	23 391 517	26 708 134	20 790 848
Total des passifs courants		35 327 064	36 362 804	34 635 821
Total des passifs		66 297 901	68 990 219	65 823 301
Total des capitaux propres et des passifs		114 352 721	108 951 304	110 149 592

ETAT DE RESULTAT Au 30/06/2018 (Exprimé en Dinar Tunisien)

		Période de 6 mois clos le		Exercice de 12 mois clos le	
	NOTES	30-juin-18	30- juin-17	31-déc-17	
Revenus	(R.1)	41 170 922	35 313 740	91 226 783	
Ventes locales		13 553 994	10 938 630	31 080 918	
Ventes à l'exportation		27616928	24 375 109	60 145 865	
Autres produits d'exploitation	(R.2)	381 580	248 184	505 365	
Total des produits d'exploitation		41 552 502	35 561 924	91 732 148	
CHARGES D'EXPLOITATION					
Variation des stocks des produits finis et des encours (+ou-)	(R.3)	(3 509 651)	(7 864 010)	(4 395 789)	
Achats d'approvisionnements consommés	(R.4)	28 719791	26 564 864	57 008 036	
Charges de personnel	(R.5)	7 999 398	6 586 618	15 310 857	
Dotations aux amortissements et provisions	(R.6)	2 866 445	3 874 334	8 033 662	
Autres charges d'exploitation	(R.7)	2371200	1 545 241	4 476 80	
Total des charges d'exploitation		38 447 183	30 707 046	80 433 575	
RESULTAT D'EXPLOITATION		3 105 319	4 854 878	11 298 573	
Produits des placements	(R.8)	2 008 386	489 440	489 440	
Charges financières nettes	(R.9)	(1 064 858)	(1 599 186)	(3 363 361)	
Autres gains ordinaires	(R.10)	84	7 768	91 342	
Autres pertes ordinaires		-	(11)	(11)	
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		4 048 931	3 752 888	8 515 983	
AVANT IMPOT					
Impôt sur les bénéfices	(R.11)	285 196	490 774	1 358 300	
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		3 763 735	3 262 114	7 157 683	

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE Au 30/06/2018 (Exprimé en Dinar Tunisien)

FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION Résultat net Ajustements pour : * Amortissements & provisions	3 763 735 4 022 934 1 156 489) 4 474 558) 7 66 879) (653 994) (54 556) (248 913) 1 719 176) (35 206) 323 102)	3 262 114 4 266 849 (392 515) (11 798 359) 6 058 558 (2 651 628) (2 399) (2 518 570) 473 666 (7 500) (35 206) (3 344 991)	7 157 683 8 525 406 (491 744) (3 078 320) (3 769 794) (47 476) 167 653 (724 235) 3 051 712 (49 883) (70 413) 10 670 589
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION Résultat net Ajustements pour : * Amortissements & provisions	3 763 735 4 022 934 1 156 489) 4 474 558) 7 66 879) (653 994) (54 556) (248 913) 1 719 176) (35 206) 323 102)	3 262 114 4 266 849 (392 515) (11 798 359) 6 058 558 (2 651 628) (2 399) (2 518 570) 473 666 (7 500) (35 206) (3 344 991)	1e 31-déc-17 7 157 683 8 525 406 (491 744) (3 078 320) (3 769 794) (47 476) 167 653 (724 235) 3 051 712 (49 883) (70 413) 10 670 589
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION Résultat net Ajustements pour : * Amortissements & provisions	3 763 735 4 022 934 1 156 489) 4 474 558) 7 66 879) (653 994) (54 556) (248 913) 1 719 176) (35 206) 323 102)	3 262 114 4 266 849 (392 515) (11 798 359) 6 058 558 (2 651 628) (2 399) (2 518 570) 473 666 (7 500) (35 206) (3 344 991)	7 157 683 8 525 406 (491 744) (3 078 320) (3 769 794) (47 476) 167 653 (724 235) 3 051 712 (49 883) (70 413) 10 670 589
Résultat net Ajustements pour : * Amortissements & provisions (F.1) * Reprises sur provision et amortissements (F.2) (* Variation des : - Variation des stocks (F.3) (A.1) - Variation des créances (F.4) (C.2) - Variation des autres actifs (F.5) - Variation des autres actifs (F.5) - Variation des autres actifs (F.6) - Variation des autres passifs (F.6) - Variation des fournisseurs (F.7) - Variation des autres passifs (F.8) * Autres ajustements: - Plus ou moins-value de cession - Quote part subvention d'investissement Total des flux de trésorerie affecrés aux opérations d'exploitation FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT - Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations (F.9) corporelles et incorporelles - Encaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles - Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations (F.10) financières - Encaissement provenant de la cession d'immobilisations (F.10) financières - Encaissement provenant de la cession d'immobilisations	3 763 735 4 022 934 1 156 489) 4 474 558) 766 879) (653 994) (54 556) (248 913) 1 719 176) (35 206) 323 102)	3 262 114 4 266 849 (392 515) (11 798 359) 6 058 558 (2 651 628) (2 399) (2 518 570) 473 666 (7 500) (35 206) (3 344 991)	7 157 683 8 525 406 (491 744) (3 078 320) (3 769 794) (47 476) 167 653 (724 235) 3 051 712 (49 883) (70 413) 10 670 589
Résultat net Ajustements pour : * Amortissements & provisions (F.1) * Reprises sur provision et amortissements (F.2) (* Variation des : - Variation des stocks (F.3) (A) - Variation des créances (F.4) (C) - Variation des autres actifs (F.5) - Variation des autres actifs (F.5) - Variation des autres actifs (F.6) - Variation des autres actifs (F.6) - Variation des autres passifs (F.8) * Autres ajustements: - Plus ou moins-value de cession - Quote part subvention d'investissement Total des flux de trésorerie affecrés aux opérations d'exploitation FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT - Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations (F.9) corporelles et incorporelles - Encaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles - Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles - Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles - Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles - Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles - Décaissement provenant de la cession d'immobilisations (F.10) financières - Encaissement provenant de la cession d'immobilisations	4 022 934 1 156 489) 4 474 558) 1 766 879) (653 994) (54 556) (248 913) 1 719 176) (35 206)	4 266 849 (392 515) (11 798 359) 6 058 558 (2 651 628) (2 399) (2 518 570) 473 666 (7 500) (35 206) (3 344 991)	8 525 406 (491 744) (3 078 320) (3 769 794) (47 476) 167 653 (724 235) 3 051 712 (49 883) (70 413)
Ajustements pour : * Amortissements & provisions (F.1) * Reprises sur provision et amortissements (F.2) (* Variation des : - Variation des stocks (F.3) (A.1) - Variation des créances (F.4) (B.2) - Variation des créances (F.4) (B.2) - Variation des autres actifs (F.5) - Variation des autres actifs (F.5) - Variation des autres actifs (F.6) - Variation des fournisseurs (F.7) - Variation des autres passifs (F.8) * Autres ajustements: - Plus ou moins-value de cession - Quote part subvention d'investissement Total des flux de trésorerie affecrés aux opérations (F.4) d'exploitation FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT - Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations (F.9) corporelles et incorporelles - Encaissement provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles - Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles - Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles - Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles - Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles - Encaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations financières - Encaissement provenant de la cession d'immobilisations	4 022 934 1 156 489) 4 474 558) 1 766 879) (653 994) (54 556) (248 913) 1 719 176) (35 206)	4 266 849 (392 515) (11 798 359) 6 058 558 (2 651 628) (2 399) (2 518 570) 473 666 (7 500) (35 206) (3 344 991)	8 525 406 (491 744) (3 078 320) (3 769 794) (47 476) 167 653 (724 235) 3 051 712 (49 883) (70 413)
Ajustements pour : * Amortissements & provisions (F.1) * Reprises sur provision et amortissements (F.2) (* Variation des : - Variation des stocks (F.3) (A.1) - Variation des créances (F.4) (B.2) - Variation des créances (F.4) (B.2) - Variation des autres actifs (F.5) - Variation des autres actifs (F.5) - Variation des autres actifs (F.6) - Variation des fournisseurs (F.7) - Variation des autres passifs (F.8) * Autres ajustements: - Plus ou moins-value de cession - Quote part subvention d'investissement Total des flux de trésorerie affecrés aux opérations d'exploitation FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT - Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations (F.9) (F.9) corporelles et incorporelles - Encaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles - Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations (F.10) financières - Encaissement provenant de la cession d'immobilisations (F.10) financières - Encaissement provenant de la cession d'immobilisations	4 022 934 1 156 489) 4 474 558) 1 766 879) (653 994) (54 556) (248 913) 1 719 176) (35 206)	4 266 849 (392 515) (11 798 359) 6 058 558 (2 651 628) (2 399) (2 518 570) 473 666 (7 500) (35 206) (3 344 991)	8 525 406 (491 744) (3 078 320) (3 769 794) (47 476) 167 653 (724 235) 3 051 712 (49 883) (70 413)
* Amortissements & provisions * Reprises sur provision et amortissements (F.2) * Variation des: - Variation des stocks - Variation des créances (F.4) (F.5) - Variation des autres actifs financiers (F.6) - Variation des fournisseurs (F.7) - Variation des autres passifs (F.8) * Autres ajustements: - Plus ou moins-value de cession - Quote part subvention d'investissement Total des flux de trésorerie affecrés aux opérations d'exploitation FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT - Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles - Encaissement provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles - Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles - Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles - Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations (F.9) financières - Encaissement provenant de la cession d'immobilisations (F.10) financières - Encaissement provenant de la cession d'immobilisations	1 156 489) 1 474 558) 1 766 879) (653 994) (54 556) (248 913) 1 719 176) (35 206) 323 102)	(392 515) (11 798 359) 6 058 558 (2 651 628) (2 399) (2 518 570) 473 666 (7 500) (35 206) (3 344 991)	(491 744) (3 078 320) (3 769 794) (47 476) 167 653 (724 235) 3 051 712 (49 883) (70 413)
* Reprises sur provision et amortissements * Variation des : - Variation des stocks - Variation des créances (F.4) (G.4) - Variation des autres actifs - Variation des autres actifs financiers (F.6) - Variation des autres actifs financiers (F.7) - Variation des fournisseurs (F.7) - Variation des autres passifs (F.8) * Autres ajustements: - Plus ou moins-value de cession - Quote part subvention d'investissement Total des flux de trésorerie affecrés aux opérations d'exploitation FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT - Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles - Encaissement provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles - Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations (F.9) financières - Encaissement provenant de la cession d'immobilisations (F.10) financières - Encaissement provenant de la cession d'immobilisations	1 156 489) 1 474 558) 1 766 879) (653 994) (54 556) (248 913) 1 719 176) (35 206) 323 102)	(392 515) (11 798 359) 6 058 558 (2 651 628) (2 399) (2 518 570) 473 666 (7 500) (35 206) (3 344 991)	(491 744) (3 078 320) (3 769 794) (47 476) 167 653 (724 235) 3 051 712 (49 883) (70 413)
* Variation des : - Variation des stocks - Variation des créances - Variation des créances - Variation des autres actifs - Variation des autres actifs - Variation des autres actifs - F.5 - Variation des autres actifs - Variation des - Variation des - Variation des autres passifs - Plus ou moins-value de cession - Quote part subvention d'investissement Total des flux de trésorerie affecrés aux opérations d'exploitation FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT - Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles - Encaissement provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles - Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations financières - Encaissement provenant de la cession d'immobilisations (F.10) financières - Encaissement provenant de la cession d'immobilisations	(35 206) (474 558) (766 879) (653 994) (54 556) (248 913) (1719 176)	(11 798 359) 6 058 558 (2 651 628) (2 399) (2 518 570) 473 666 (7 500) (35 206) (3 344 991)	(3 078 320) (3 769 794) (47 476) 167 653 (724 235) 3 051 712 (49 883) (70 413)
- Variation des créances (F.4) - Variation des autres actifs (F.5) - Variation des autres actifs (F.6) - Variation des autres actifs financiers (F.6) - Variation des fournisseurs (F.7) - Variation des autres passifs (F.8) * Autres ajustements: - Plus ou moins-value de cession - Quote part subvention d'investissement Total des flux de trésorerie affecrés aux opérations d'exploitation FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT - Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations (F.9) corporelles et incorporelles - Encaissement provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles - Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles - Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations (F.10) financières - Encaissement provenant de la cession d'immobilisations	(766 879) (653 994) (54 556) (248 913) 1 719 176) (35 206) 323 102)	6 058 558 (2 651 628) (2 399) (2 518 570) 473 666 (7 500) (35 206) (3 344 991)	(3 769 794) (47 476) 167 653 (724 235) 3 051 712 (49 883) (70 413) 10 670 589
- Variation des autres actifs - Variation des autres actifs financiers (F.6) - Variation des fournisseurs (F.7) - Variation des autres passifs * Autres ajustements: - Plus ou moins-value de cession - Quote part subvention d'investissement Total des flux de trésorerie affecrés aux opérations d'exploitation FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT - Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles - Encaissement provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles - Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles - Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles - Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations financières - Encaissement provenant de la cession d'immobilisations	(653 994) (54 556) (248 913) 1 719 176) - (35 206) 323 102)	(2 651 628) (2 399) (2 518 570) 473 666 (7 500) (35 206) (3 344 991)	(47 476) 167 653 (724 235) 3 051 712 (49 883) (70 413) 10 670 588
- Variation des autres actifs financiers (F.6) - Variation des fournisseurs (F.7) - Variation des autres passifs (F.8) * Autres ajustements: - Plus ou moins-value de cession - Quote part subvention d'investissement Total des flux de trésorerie affecrés aux opérations d'exploitation FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT - Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations (F.9) corporelles et incorporelles - Encaissement provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles - Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles - Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations financières - Encaissement provenant de la cession d'immobilisations financières - Encaissement provenant de la cession d'immobilisations	(54 556) (248 913) 1 719 176) (35 206) 323 102)	(2 399) (2 518 570) 473 666 (7 500) (35 206) (3 344 991)	167 653 (724 235) 3 051 712 (49 883) (70 413) 10 670 588
financiers (F.6) - Variation des fournisseurs (F.7) - Variation des autres passifs (F.8) * Autres ajustements: - Plus ou moins-value de cession - Quote part subvention d'investissement Total des flux de trésorerie affecrés aux opérations d'exploitation FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT - Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations (F.9) corporelles et incorporelles - Encaissement provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles - Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles - Décaissement provenant de la cession d'immobilisations financières - Encaissement provenant de la cession d'immobilisations financières - Encaissement provenant de la cession d'immobilisations	(248 913) 1 719 176) (35 206) 323 102)	(2 518 570) 473 666 (7 500) (35 206) (3 344 991)	(724 235) 3 051 712 (49 883) (70 413) 10 670 589
- Variation des fournisseurs (F.7) - Variation des autres passifs (F.8) * Autres ajustements: - Plus ou moins-value de cession - Quote part subvention d'investissement Total des flux de trésorerie affecrés aux opérations d'exploitation FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT - Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations (F.9) corporelles et incorporelles - Encaissement provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles - Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles - Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations financières - Encaissement provenant de la cession d'immobilisations	(248 913) 1 719 176) (35 206) 323 102)	(2 518 570) 473 666 (7 500) (35 206) (3 344 991)	(724 235) 3 051 712 (49 883) (70 413) 10 670 589
fournisseurs (F.7) - Variation des autres passifs (F.8) * Autres ajustements: - Plus ou moins-value de cession - Quote part subvention d'investissement Total des flux de trésorerie affecrés aux opérations d'exploitation FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT - Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations (F.9) corporelles et incorporelles - Encaissement provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles - Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles - Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations financières - Encaissement provenant de la cession d'immobilisations	1 719 176) - (35 206) 323 102)	473 666 (7 500) (35 206) (3 344 991)	3 051 712 (49 883) (70 413) 10 670 589
- Variation des autres passifs (F.8) * Autres ajustements: - Plus ou moins-value de cession - Quote part subvention d'investissement Total des flux de trésorerie affecrés aux opérations d'exploitation FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT - Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations (F.9) corporelles et incorporelles - Encaissement provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles - Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles - Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations (F.10) financières - Encaissement provenant de la cession d'immobilisations	1 719 176) - (35 206) 323 102)	473 666 (7 500) (35 206) (3 344 991)	3 051 712 (49 883) (70 413) 10 670 589
* Autres ajustements: - Plus ou moins-value de cession - Quote part subvention d'investissement Total des flux de trésorerie affecrés aux opérations d'exploitation FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT - Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations (F.9) corporelles et incorporelles - Encaissement provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles - Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles - Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations (F.10) financières - Encaissement provenant de la cession d'immobilisations	(35 206) 323 102)	(7 500) (35 206) (3 344 991)	(49 883) (70 413) 10 670 589
Plus ou moins-value de cession - Quote part subvention d'investissement Total des flux de trésorerie affecrés aux opérations d'exploitation FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT - Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles - Encaissement provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles - Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles - Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations financières - Encaissement provenant de la cession d'immobilisations financières - Encaissement provenant de la cession d'immobilisations	323 102)	(35 206) (3 344 991)	(70 413)
- Quote part subvention d'investissement Total des flux de trésorerie affecrés aux opérations d'exploitation FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT - Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations (F.9) corporelles et incorporelles - Encaissement provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles - Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations financières - Encaissement provenant de la cession d'immobilisations financières - Encaissement provenant de la cession d'immobilisations	323 102)	(35 206) (3 344 991)	(70 413)
d'investissement Total des flux de trésorerie affecrés aux opérations d'exploitation FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT - Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations (F.9) corporelles et incorporelles - Encaissement provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles - Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations financières - Encaissement provenant de la cession d'immobilisations financières - Encaissement provenant de la cession d'immobilisations	323 102)	(3 344 991)	10 670 589
Total des flux de trésorerie affecrés aux opérations d'exploitation FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT - Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations (F.9) corporelles et incorporelles - Encaissement provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles - Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations (F.10) financières - Encaissement provenant de la cession d'immobilisations			
d'exploitation FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT - Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles - Encaissement provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles - Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations financières - Encaissement provenant de la cession d'immobilisations financières - Encaissement provenant de la cession d'immobilisations			
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT - Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations (F.9) corporelles et incorporelles - Encaissement provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles - Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations (F.10) financières - Encaissement provenant de la cession d'immobilisations	1 724 189)	(1 298 859)	(3 530 582)
- Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations (F.9) corporelles et incorporelles - Encaissement provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles - Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations (F.10) financières - Encaissement provenant de la cession d'immobilisations	1 724 189)	(1 298 859)	(3 530 582)
d'immobilisations (F.9) corporelles et incorporelles - Encaissement provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles - Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations (F.10) financières - Encaissement provenant de la cession d'immobilisations	1 724 189)	(1 298 859)	(3 530 582)
corporelles et incorporelles - Encaissement provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles - Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations (F.10) financières - Encaissement provenant de la cession d'immobilisations	1 124 105)	(1 290 039)	(3 330 30/3
 Encaissement provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations (F.10) financières Encaissement provenant de la cession d'immobilisations 			(3 000 00%)
d'immobilisations corporelles et incorporelles - Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations (F.10) financières - Encaissement provenant de la cession d'immobilisations			
corporelles et incorporelles - Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations (F.10) financières - Encaissement provenant de la cession d'immobilisations	_	7 500	55 038
 Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations (F.10) financières Encaissement provenant de la cession d'immobilisations 			
d'immobilisations (F.10) financières - Encaissement provenant de la cession d'immobilisations			
financières - Encaissement provenant de la cession d'immobilisations	$(254\ 866)$	(13 050)	(2 260 135)
 Encaissement provenant de la cession d'immobilisations 			
d'immobilisations			
	-	20 000	20 000
financières			
T-4-1 1- (1 1-4-4			_
Total des flux de trésorerie affectés aux opérations d'investissement	979 055)	(1 284 409)	(5 715 679)
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES			
FINANCEMENT			
- Acquisition /cession actions propres	_	89 673	594 517
- Acquisition / cession actions propres			
- Dividendes et autres distributions	_	$(342\ 490)$	(720 000)
Dividences of duties distributions		000 000	005.40
- Encaissement provenant des prêts	-	200 000	865 467
- Décaissement liés aux prêts	-	8 218	-
 Encaissement provenant des emprunts 	-		
- Remboursement d'emprunts (F. 11)	622 075)	(1 803 068)	(3 602 037)
Total des flux de trésorerie affectés aux opérations de			
financement (1		(1 847 668)	(2 862 053)
VARIATION DE TRESORERIE (5	622 075)	(101/000)	
	622 075) 924 232)	(6 477 068)	2 092 857
Trésorerie à la clôture de l'exercice (F. 13)			2 092 857 (16 479 465)

Notes aux Etats Financiers

I. PRESENTATION DE LA SOCIETE

La société «L'Accumulateur Tunisien ASSAD» a été constituée en 1938 sous la forme de société à responsabilité limitée pour un capital de 9.000 dinars. Elle s'est transformée en une société anonyme par décision extraordinaire du 26 septembre 1968.

Depuis, la société a augmenté à maintes reprises son capital qui s'élève actuellement à12.000.000 de dinars divisé en 12.000.000 actions nominatives de 1 dinar chacune entièrement libérées.

La dernière augmentation de capital a été décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du24 mai 2012 par l'incorporation de réserves d'un montant de 500.000 dinars.

L'objet de la société consiste essentiellement en la fabrication, réparation et la vente d'accumulateurs électriques.

II. REFERENTIEL COMPTABLE

II.1 DECLARATION DE CONFORMITE

Les états financiers intermédiaires de la société « L'Accumulateur Tunisien ASSAD », arrêtés au 30 juin 2018, sont établis conformément aux dispositions des Normes Comptables Tunisiennes telles que définies par la loi 96-112 et le décret 96-2459.

II.2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers ont été établis en adoptant le concept de capital financier et en retenant comme procédé de mesure celui du coût historique. Les autres méthodes d'évaluation se résument comme suit:

Unité monétaire

Les livres comptables de la société sont tenus en Dinar Tunisien. Les transactions réalisées en devises étrangères sont converties en Dinar Tunisien au cours du jour de l'opération ou au cours de couverture lorsqu'un instrument de couverture existe. A la date de clôture, les éléments monétaires figurant au bilan de l'entreprise sont convertis au taux de clôture, s'ils ne font pas l'objet d'un contrat à terme. Les différences de change sont portées en résultat de l'exercice.

- Immobilisations

Les immobilisations acquises par « L'Accumulateur Tunisien ASSAD » sont comptabilisées à leur coût d'acquisition hors taxes récupérables. Les dotations aux amortissements des immobilisations de la société sont calculées selon la méthode linéaire. Les taux appliqués sont les suivants:

Nature	Taux annuels
Constructions	5 %
Matériels et outillages industriels	10%
Matériels de transport	20%
Equipements de bureau	10%
Matériel informatique	15%
Agencements Aménagements Installations	10%
Logiciels	33,33%
Autres immobilisations incorporelles	33,33% - 100%

Les dotations aux amortissements liées aux acquisitions de l'exercice sont calculées en respectant la règle du prorata-temporis.

Toutefois, des taux d'amortissement déterminés à partir de la durée de vie économique ont été pratiqués sur certaines immobilisations afin de refléter au mieux le rythme de consommation des avantages économiques futurs.

- Immobilisations financières

Elles sont comptabilisées au coût historique d'acquisition. A la clôture, une comparaison entre la juste valeur et le coût historique d'acquisition est effectuée, les plus-values dégagées ne sont pas constatées alors que les moins-values potentielles font l'objet de provisions pour dépréciation.

- Stocks

Le stock de produits finis et des encours est évalué au coût de production. Le stock de matières premières et de matières consommables est évalué au coût d'achat moyen pondéré.

- Clients et comptes rattachés

Sont logées dans cette rubrique les créances ordinaires, les créances contentieuses et les créances matérialisées par des effets.

A chaque arrêté comptable, « L'Accumulateur Tunisien ASSAD » procède à l'évaluation du risque de non-recouvrement pour chacune de ses créances. Cette évaluation est basée principalement sur les retards de règlement et les autres informations disponibles sur la situation financière du client.

Les créances jugées douteuses font l'objet de provisions et sont présentées en net à l'actif du bilan.

- Emprunts

Les échéances à plus d'un an et celles à moins d'un an relatives au principal des emprunts contractés par la société sont portées respectivement parmi les passifs non courants et les passifs courants. Les intérêts courus et échus au titre de ces emprunts sont imputés aux comptes de charges de l'exercice de leur rattachement.

Prise en compte des revenus

Les revenus provenant de la vente de produits finis sont pris en compte dès la livraison aux clients.

III. NOTES EXPLICATIVES

(Chiffres exprimés en Dinar Tunisien)

III.1. Notes sur le bilan

B.1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles présentent au 30 juin 2018 un solde net de 57.096DT contre un solde de80.245 au 31 décembre 2017, se détaillant comme suit :

Désignation	Solde au 30/06/2018	Solde au 30/06/2017	Solde au 31/12/2017
Logiciels	1 079 393	1 077 062	1 078 588
Autres immobilisations incorporelles	198 066	198 066	198 066
Total	1 277 459	1 275 128	1 276 654
Amortissements "Logiciels"	-1 022 297	-963 191	-29 395 789
Amortissements "Autres immobilisations incorporelles"	-198 066	-198 066	-29 395 789
Total Amortissement	-1 220 363	-1 161 257	-1 196 409
Total Net	57 096	113 871	80 245

B.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles présentent au 30 juin 2018 un solde net de 21.936.234DT contre un solde de22.490.544décembre 2017, se détaillant comme suit :

Désignation	Solde au 30/06/2018	Solde au 30/06/2017	Solde au 31/12/2017
Terrains	4 771 238	4 733 551	4 771 238
Bâtiments	8 803 183	8 800 866	8 803 183
Installations générales des bâtiments	3 993 105	3 946 432	3 993 105
Matériel et outillage industriel	45 137 048	44 245 409	45 137 048
AAI du matériel et outillage industriel	1 445 184	1 445 184	1 445 184
Matériel de transport	1 612 465	1 530 844	1 484 191
AAI généraux	5 919 068	5 828 385	5 918 468
Equipement de bureaux	825 268	766 934	816 332
Matériel informatique	1 061 753	1 025 924	1 034 222
Immobilisations en cours	3 982 846	1 360 509	2 424 803
Immobilisations à statut juridique particulier (Leasing)	1 480 403	1 480 403	1 480 403
Total	79 031 561	75 164 442	77 308 177
Total Amortissement	-57 095 327	-52 384 821	-54 817 633
Total Brut	21 936 234	22 779 621	22 490 544

Le tableau de variation des immobilisations corporelles et incorporelles se présente au 30 juin 2018 comme suit :

	VALEURS D'ORIGINES			AMORTISSEMENTS					
DESIGNATION	AU 31/12/2017	ACQUISITIONS	RECLASS /CESSIONS/M. EN REBUS	AU 30/06/2018	ANTERIEUR	REPR/PROV	DOTATIONS AU 30/06/2018	CUMUL	V.C.N. AU 30/06/2018
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES									
Logiciel	1 078 588	805	-	1 079 393	998 343	-	23 954	1 022 297	57 096
Autres immobilisations Incorporelles	198 066	l.	-	198 066		_		198 066	-
Immobilisations Incorporelles en cours	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sous total	1 276 654	805	-	1 277 459	1 196 409	-	23 954	1 220 363	57 096
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	4 77 40 40 4	ļ		4 7 40 40 4					4 7 40 40 4
Terrains	4 740 434		-	4 740 434		-	-	-	4 740 434
Aménagement Terrain	30 805	-	-	30 805		-	1 541	13 193	17 612
Bâtiments	8 803 182	-	-	8 803 182		-	137 504	6 216 563	2 586 619
Installations générales des bâtiments	3 993 105		-	3 993 105		-	133 079		1 240 581
Matériel Industriels	38 146 928		-	38 146 928		-	1 412 965		5 683 677
Outillage Industriel	6 990 120	-	-	6 990 120		-	230 900	5 464 385	1 525 735
AAI du matériel et outillage industriel	1 445 184	-	-	1 445 184		-	29 719		201 702
Matériels de Transports de Biens	1 027 444	-	-	1 027 444		-	37 101	956 918	70 526
Matériels de Transports de Personnes	456 747	128 274	-	585 021		-	6 881	442 669	142 352
AAI généraux	5 918 468		-	5 919 068		-	175 199		1 718 384
Equipement de bureaux	816 332	8 936		825 268		-	11 012	712 196	113 072
Matériel informatique	1 034 222	27 531	-	1 061 753	994 603	-	12 383	1 006 986	54 767
Immobilisations à statut juridique particulier (Leasing)	1 480 403	-	-	1 480 403	1 346 066	-	89 410	1 435 476	44 927
Immobilisations en cours	2 424 803	1 558 043	-	3 982 846	187 000	-	-	187 000	3 795 846
Sous total	77 308 177	1 723 384	-	79 031 561	54 817 633	-	2 277 694	57 095 327	21 936 234
Total Général	78 584 831	1 724 189	_	80 309 020	56 014 042	_	2 301 648	58 315 690	21 993 330

B.3. Immobilisations financières

Les immobilisations financières présentent au 30 juin 2018 un solde net de 8.665.746DT contre un solde de8.410.880DT au 31 décembre 2017, se détaillant comme suit:

Désignation	Solde au 30/06/2018	Solde au 30/06/2017	Solde au 31/12/2017	
Titres de participations (*)	8 379 202	5 624 601	8 074 591	
Prêts au personnel	67 026	229 871	222 622	
Dépôts et cautionnements	187 291	274 881	81 440	
Obligations	80 000	80 000	80 000	
Intérêt sur Obligations	-	9 464	-	
Prêt Accordé	-	650 000	-	
Total brut immobilisations financières	8 713 519	6 868 817	8 458 653	
Provision pour dépréciation des immobilisations financières	(47 773)	(47 773)	(47 773)	
Total net	8 665 746	6 821 044	8 410 880	

$(\mbox{\ensuremath{^{\ast}}})$ Les titres de participation sont détaillés comme suit :

Désignation	Solde au 30/06/2018	Solde au 30/06/2017	Solde au 31/12/2017
Assad International	1 301 017	1 301 027	1 301 017
GEELEC	2 499 800	49 800	2 499 800
ACE	155 900	155 900	155 900
Torus Europe	332 879	28 268	28 268
BTS	15 000	15 000	15 000
Consortium Tunisien Composants Automobiles	12 500	12 500	12 500
Société Algero Tunisienne de batteries	303 765	303 765	303 765
S.M.U	120 000	120 000	120 000
Sté Rea.Tun.Car	1	1	1
Enersys Assad Sarl	1 688 050	1 688 050	1 688 050
Mediterranean Institue of Technologie (MIT)	90 000	90 000	90 000
ASSAD Batterie Maroc	1 046 750	1 046 750	1 046 750
ASSAD Batterie Maroc (Partie non libérée)	(526 030)	(526 030)	(526 030)
Batterie ASSAD Côte d'ivoire	119 570	119 570	119 570
ENERSYS ASSAD INDUSTRIAL	920 000	920 000	920 000
ENERSYS ASSAD NORTH AFRICA	300 000	300 000	300 000
Total	8 379 202	5 624 601	8 074 591

B.4. Stocks

Les stocks présentent au 30 juin 2018 un solde net de 26.129.476 DT contre un solde de 21.088.899 DT au 31 décembre 2017, se détaillant comme suit :

Désignation	Solde au 30/06/2018	Solde au 30/06/2017	Solde au 31/12/2017
Matières premières	5 700 424	10 089 761	4 642 232
Matières consommables	1585349	2 063 977	1 946 210
Pièces de rechange	3144748	2 563 693	2 877 172
Produits finis	1 966 899	2 297 704	2 534 280
Produits intermédiaires	14 445 540	14 073 305	10 368 508
(-) Provisions	(713 484)	(499 194)	(1 279 503)
Total	26 129 476	30 589 247	21 088 899

B.5. Clients et comptes rattachés

Les clients et comptes rattachés présentent au 30 juin 2018 un solde net de 45.104.165 DT contre un solde net de 43.512.127DT au 31 décembre 2017, se détaillant comme suit:

Désignation	Solde au 30/06/2018	Solde au 30/06/2017	Solde au 31/12/2017
Clients ordinaires	44 407 734	32 637 099	39 713 307
Clients effets en portefeuille	370 631	637 461	3 436 625
Clients chèques à encaisser	325 800	519 863	362 195
Clients douteux	2 839 897	2 554 408	2 665 056
Total brut	47 944 062	36 348 831	46 177 183
Provision pour dépréciation des créances clients	(2 839 897)	(2 554 408)	(2 665 056)
Total net	45 104 165	33 794 423	43 512 127

B.6. Autres actifs courants

Les autres actifs courants présentent au 30 juin 2018 un solde net de 12.086.123 DT contre un solde net de 11.432.129 DT au 31 décembre 2017, se détaillant comme suit:

Désignation	Solde au 30/06/2018	Solde au 30/06/2017	Solde au 31/12/2017
Fournisseurs avances et acomptes	197 908	158 387	23 948
Fournisseurs débiteurs	47 423	47 423	47 423
Personnel avances et acomptes	252 243	101 286	189 450
Etat, retenues à la source	2 281 328	3 029 218	3 341 456
Etat, retenues à la source Batterie Assad Algérie	506 546	433 130	506 546
Etat, Report de TVA	1 447 089	3 860 493	2 020 606
Etat, TVA déductible	23 699	2 966	4 827
Créances intergroupes et autres produits à recevoir	7 610 554	6 672 881	5 612 684
Charges constatées d'avance	327 399	265 699	290 405
Autres débiteurs	73 661	60 616	77 511
Produits à recevoir	655 348	723 355	654 348
Opérations particulières avec l'état	-	26 164	-
Total Brut	13 423 198	15 381 617	12 769 204
Provision pour dépréciation des autres actifs	(1 337 075)	(995 208)	(1 337 075)
Total Net	12 086 123	14 386 409	11 432 129

B.7. Placements et autres actifs financiers

Les placements et autres actifs financiers présentent un solde de 246.932 DT au 30 juin 2018 contre un solde de 192.376 DT au 31 décembre 2017se détaillant comme suit :

Désignation	Solde au 30/06/2018	Solde au 30/06/2017	Solde au 31/12/2017	
Prêts au personnel (échéance à -1an)	211 021	196 188	156 465	
Titres SICAV	35 911	166 239	35 911	
Total net	246 932	362 427	192 376	

B.8. Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités présentent au 30 juin 2018 un solde de 126.949DT contre un solde de 2.942.392DT au 31 décembre 2017, se détaillant comme suit :

Désignation	Solde au 30/06/2018	Solde au 30/06/2017	Solde au 31/12/2017
Effets remis à l'encaissement	17 683	3 132	31 775
Effets remis à l'escompte	3 114	11 364	-
UBCI Megrine	-	-	418 021
Attijari Bank	-	18	-
Attijari Bank Bouargoub	10 831	24 267	2 738
BT	19 867	-	154 292
BNA		-	77 679
STB Ben Arous	49 180	49 511	65 662
BIAT Al Jazira	12 011	6 511	28 031
BIAT Agence des affaires	-	-	1 767 965
ATB	-	-	36 459
Autres organismes financiers (AFC)	144	263	86 645
Attijari Bank Megrine	-	-	262 468
UIB	1 833	2 002	1 912
Caisses	12 286	7 193	8 745
Total	126 949	104 261	2 942 392

B.9. Capitaux propres

Les capitaux propres de la société totalisent au 30 juin 2018 une valeur de 48.054.821DT. Les variations intervenues au cours de la période sur cette rubrique se détaillent comme suit :

Désignation	Capital	Réserve légale	Réserves	Réserve spéciale d'investissement	Réserves Extra- Ordinaires	Autres capitaux propres	Résultats reportés (Antérieurs à 2014)	Réserves Ordinaires	Résultats reportés (2014)	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31/12/2016	12 000 000	1 200 000	4 633 712	1 147 551	10 000 000	(67 093)	1 481 885	1 400 000	4 485 633	1 082 816	37 364 504
Affectation Résultat 2016									1 082 816	(1 082 816)	-
Subv. inscrite au Compte de Résultat						(70 413)					(70 413)
Dividendes							(720 000)				(720 000)
Actions propres						594 517					594 517
Résultat au 31/12/2017										7 157 683	7 157 683
Solde au 31/12/2017	12 000 000	1 200 000	4 633 712	1 147 551	10 000 000	457 012	761 884	1 400 000	5 568 449	7 157 683	44 326 291
Affectation Résultat 2017									7 157 683	(7 157 683)	-
Subv. inscrite au Compte de Résultat						(35 206)					(35 206)
Dividendes											-
Actions propres											-
Résultat au 30/06/2018										3 763 735	3 763 735
Solde au 30/06/2018	12 000 000	1 200 000	4 633 712	1 147 551	10 000 000	421 806	761 884	1 400 000	12 726 132	3 763 735	48 054 820

B.10. Emprunts

Les emprunts à long terme présentent au 30 juin 2018 un solde de 27.740.502 DT contre un solde de 28.867126 DT au 31 décembre 2017 se détaillant comme suit :

Désignation	Solde au 30/06/2018	Solde au 30/06/2017	Solde au 31/12/2017
Emprunts obligataires convertibles en actions	25 000 000	25 000 000	25 000 000
Emprunts bancaires	2 718 401	5 425 188	3 827 115
Emprunts auprès d'autres établissement	22 101	65 897	40 011
Total	27 740 502	30 491 085	28 867 126

B.11. Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges présentent au 30 juin 2018 un solde de 3.230.334 DT contre un solde de 2.320.354 DT au 31 décembre 2017 se détaillant comme suit :

Désignation	Solde au 30/06/2018	Solde au 30/06/2017	Solde au 31/12/2017
Provisions pour risques et charges	2 823 981	1 764 001	1 914 001
Provisions pour garanties données	406 353	372 329	406 353
Total	3 230 334	2 136 330	2 320 354

La société a fait l'objet d'un contrôle fiscal approfondi couvrant les exercices de 2009 à 2012. Une notification du résultat du contrôle a été reçue en date du 7 juillet 2014 et a fait ressortir un montant de 1.410.944 DT en principal et pénalités dont 854.165 DT de reports d'IS et de TVA non acceptés. La notification a fait l'objet d'une opposition motivée de la part de la société rejetant les principaux chefs de redressement. Toutefois, l'administration fiscale a maintenu sa position initiale lors de sa réponse en date du 19 janvier 2015. Le 5 février 2015, la société a répondu à l'administration fiscale en maintenant sa position initiale et en appuyant ses propos par plus d'arguments.

La provision constatée pour faire face à ce risque est de l'ordre de 768.103 DT.

B.12. Fournisseurs et comptes rattachés

Les fournisseurs et comptes rattachés présentent au 30 juin 2018 un solde de 3.964.606 DT contre un solde de 4.213.519 DT au 31 décembre 2017, se détaillant comme suit:

Désignation	Solde au 30/06/2018	Solde au 30/06/2017	Solde au 31/12/2017
Fournisseurs locaux et étrangers	2 593 114	1 380 507	2 928 254
Fournisseurs retenues de garantie	33 710	19 611	34 974
Fournisseurs effets à payer	828 592	575 961	1 036 198
Fournisseurs factures non parvenues	509 190	443 102	214 093
Total	3 964 606	2 419 181	4 213 519

B.13. Autres passifs courants

Les autres passifs courants présentent au 30 juin 2018 un solde de 7.970.941 DT contre un solde de 9.631.454 DT au 31 décembre 2017, se détaillant comme suit:

Désignation	Solde au 30/06/2018	Solde au 30/06/2017	Solde au 31/12/2017
Etat immêta ayınlar hénéficas	007.100	400 774	1 050 000
Etat impôts sur les bénéfices	285 196	490 774	1 358 300
Personnel autres charges à payer	4 007 340	3 393 575	3 286 580
CCA dettes et intérêts	34 204	34 204	34 204
Dividendes à payer	82 142	460 019	82 142
Prêts personnel CNSS	732	785	1 083
Charges à payer	1 514 382	1 423 823	2 466 997
Personnel rémunérations dues	613 751	560 867	715 436
Créditeurs divers	34 357	11 940	46 765
Autres	870	870	870
CNSS	979 073	807 001	1 126 859
Assurance Groupe	51 409	273	1 512
Etat TFP à payer	142 826	51 359	67 256
Produits constatés d'avance	218 749	0	443 450
UGTT	5 911	0	0
Total	7 970 942	7 235 489	9 631 454

B.14. Concours bancaires et autres passifs financiers

Les concours bancaires et autres passifs financiers présentent au 30 juin 2018 un solde de 23.391.517 DT contre un solde de 20.790.848 DT au 31 décembre 2017, se détaillant comme suit :

Désignation	Solde au 30/06/2018	Solde au 30/06/2017	Solde au 31/12/2017
Esháanass à mains d'un an sur ampunts	2 862 140	3 380 345	3 303 491
Echéances à moins d'un an sur emprunts	43 799	196 054	97 899
Echéances à moins d'un an sur crédits Leasing			
Intérêts courus	47 789	70 942	60 458
Divers crédits de gestion à court terme	15 049 000	17 800 862	17 329 000
BIAT Agence des affaires	2 613 305	2 829 469	-
ATB	115 761	440 309	-
BIAT Al Jazira 2	2 134	50 753	-
Attijari Bank Megrine	945 858	747 940	-
UBCI Megrine	1 051 439	1 191 459	-
BNA	660 292	-	
Total	23 391 517	26 708 134	20 790 848

III.2. Notes sur l'état de résultat

R.1. Revenus

Les revenus totalisent 41.170.922 DT au titre du premier semestre 2018 contre 35.313.740 DT au titre du premier semestre 2017, se détaillant comme suit :

Désignation	Solde au 30/06/2018	Solde au 30/06/2017	Solde au 31/12/2017
Ventes locales batteries de démarrage	13 540 225	10 793 557	30 965 505
Autres revenus locaux	13 769	145 073	115 412
Ventes à l'exportation de batteries de démarrage	10 355834	8 731 886	23 504 730
Ventes à l'exportation de plaques	16 416 468	13 085 732	29 447 142
Ventes à l'export de Plomb	137 834	2 138 750	6 069 436
Autres revenus à l'export	706 792	418 741	1 124 558
Total	41 170 922	35 313 740	91 226 783

R.2. Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation totalisent 381.580 DT au titre du premier semestre 2018 contre 248.184DT au titre du premier semestre 2017, se détaillant comme suit:

Désignation	Solde au 30/06/2018	Solde au 30/06/2017	Solde au 31/12/2017
Quote part subventions	35 206	35 206	70 413
Loyer et autres services	345 374	211 978	432 952
Jetons de présence	1 000	1 000	2 000
Total	381 580	248 184	505 365

R.3. Variation des stocks de produits finis et des encours

La variation des stocks de produits finis et des encours totalise(3.509.651)DT au titre du premier semestre 2018 contre (7.864.010) DT au titre du premier semestre 2017, se détaillant comme suit:

Désignation	Solde au 30/06/2018	Solde au 30/06/2017	Solde au 31/12/2017
Produits finis	567 381	92 209	(144 367)
Produits intermédiaires	(4 077 032)	(7 956 219)	(4 251 422)
Total	(3 509 651)	(7 864 010)	(4 395 789)

R.4. Achats d'approvisionnements consommés

Les achats de d'approvisionnements consommés totalisent28.719.791 DT au titre du premier semestre 2018 contre26.564.864DT au titre du premier semestre 2017, se détaillant comme suit:

Désignation	Solde au 30/06/2018	Solde au 30/06/2017	Solde au 31/12/2017
Achats matières premières	29 427 285	30 506 245	55 399 286
Achats matières consommables	257 413	203 637	501 951
Variations stocks matières premières Variations stocks matières	(1 058 192)	(3 769 837)	1 677 692
consommables	93 285	(583 773)	(779 485)
Achats de Marchandises	-	208 592	208 592
		26 564	
Total	28 719 791	864	57 008 036

R.5. Charges de personnel

Les charges de personnel totalisent 7.999.398 DT au titre du premier semestre 2018 contre 6.586.618 DT au titre du premier semestre 2017, se détaillant comme suit:

Désignation	Solde au 30/06/2018	Solde au 30/06/2017	Solde au 31/12/2017
Salaires et indemnités représentatives	6 615 424	5 312 295	12 507 829
Cotisations de sécurité sociale	1 293 848	1 156 081	2 584 488
Autres charges de personnel	90 126	118 242	218 540
Total	7 999 398	6 586 618	15 310 857

R.6. Dotations aux amortissements et aux provisions

Les dotations aux amortissements et aux provisions totalisent 2.866.445 DT au titre du premier semestre 2018 contre 3.874.334 DT au titre du premier semestre 2017, se détaillant comme suit:

Désignation	Solde au 30/06/2018	Solde au 30/06/2017	Solde au 31/12/2017
Dot. Amort. logiciel	23 955	39 799	74 952
Dot. Amort. autres immobilisations			
incorporelles	-	145	145
Dot. Amort. bâtiments	139 043	206 206	416 482
Dot. Amort. agencement et aménagement	337 997	423 657	799 382
Dot. Amort. matériel et outillage			
industriel	1 643 866	1 716 386	3 438 949
Dot. Amort. matériel de transport	43 983	40 991	99 899
Dot. Amort. équipement de bureau	11 012	15 331	28 490
Dot. Amort. matériel informatique	12 382	22 809	39 120
Dot. Amort. Immobilisations à statut			
juridique particulier	89 410	154 419	279 857
Dot. aux provisions clients douteux	174 841	341 890	893 634
Dot. aux provisions pour dépréciation des			
stocks	590 470	409 974	695 908

Dot. aux provisions pour dépréciation des			
stocks PF	-	-	494 376
Dot. aux provisions pour garantie donnée	-	-	34 024
Dot. aux provisions pour IDR	45995 -	-	525 895
Dot. aux provisions pour risques et charges	909 980	895 242	704 293
TOTAL	4022934	4 266 849	8 525 406
Reprises sur provisions pour dépréciation des stocks	(1 156 489)	(348 892)	(348 892)
Reprises sur provisions pour dépréciation des clients Reprises sur provisions garantie donnée	-	(43 623)	(142 852)
TOTAL	(1 156 489)	(392 515)	(491 744)
Solde net	2 866445	3 874 334	8 033 662

R.7. Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation totalisent 2.371.200DT au titre du premier semestre 2018 contre 1.545.241 DT au titre du premier semestre 2017, se détaillant comme suit:

Désignation	Solde au 30/06/2018	Solde au 30/06/2017	Solde au 31/12/2017
Loyer	127 273	89 221	227 921
Entretiens et réparations	351 671	286 055	785 474
Assurances	65 463	64 117	152 063
Etudes, recherches et rémunérations d'intermédiaires	640 441	270 164	1 130 342
Rémunérations comité permanant d'audit	6 000	6 000	12 000
Frais de séminaires et congrès	47 398	10 018	31 228
Personnel extérieur (travaux en régie)	6 131	40 704	86 941
Publicité et propagandes	255 151	119 695	500 180
Autres transports	139 655	66 446	164 569
Voyages, déplacements, mission et réceptions	127 385	114 514	267 082
Frais postaux	57 970	48 096	181 421
Divers frais de services bancaires	131 506	156 365	330 694
Dons accordés	50 190	20 100	96 860
Jetons de présence	120 000	60 000	60 000
T.F.P. et FOPROLOS	123 969	102 718	251 900
TCL	62 356	52 014	138 813
Taxes de circulation	50 964	34 184	36 332
Droit d'enregistrement et autres taxes	1 386	3 131	15 115
Autres charges d'exploitation	6 291	1 697	7 874
Total	2 371 200	1 545 241	4 476 809

R.8. Produits des placements

Les produits des placements totalisent 2.008.386 DT au titre du premier semestre 2018 contre489.440 DTau titre du premier semestre 2017, se détaillant comme suit:

Désignation	Solde au 30/06/2018	Solde au 30/06/2017	Solde au 31/12/2017
Dividendes Assad Algérie/Assad Inter	2 008 386	489 440	489 440
Total	2 008 386	489 440	489 440

R.9. Charges financières nettes

Les charges financières nettes totalisent 1.064.858DT au titre du premier semestre 2018 contre 1.599.186 DT au titre du premier semestre 2017, se détaillant comme suit :

Désignation	Solde au 30/06/2018	Solde au 30/06/2017	Solde au 31/12/2017
Échelles d'intérêts	108 668	107 935	287 503
Agios sur escomptes	81 012	82 987	154 659
Intérêts sur crédits bancaires	537 916	439 018	948 943
Intérêts sur emprunt OCA	1 031 250	1 031 250	2 062 500
Gains de change	(1 222 695)	(943 682)	(1 876 432)
Pertes de change	315 958	620 918	1 246 341
Intérêts sur crédits à moyen et long terme	218 690	292 106	561 478
Intérêt des prêts	(6 935)	(46 762)	(63 388)
Intérêt des autres dettes	994	15 416	41 757
Total	1 064 858	1 599 186	3 363 361

R.10. Autres gains ordinaires

Les autres gains ordinaires totalisent 84 DT au titre du premier semestre 2018 contre 7.768DT au titre du premier semestre 2017, se détaillant comme suit:

Désignation	Solde au 30/06/2018	Solde au 30/06/2017	Solde au 31/12/2017
Produit de cession	-	7 500	49 883
Autres profits divers	84	268	41 459
Total	84	7 768	91 342

R.11. IMPOT SUR LES SOCIETES

L'impôts sur les sociétés s'élève à285.196 DT au titre du premier semestre 2018 contre 490.774 DT au titre du premier semestre 2017, se détaillant comme suit :

Désignation	Solde au 30/06/2018	Solde au 30/06/2017	Solde au 31/12/2017
Impôts sur les sociétés	285 196	490 774	1 358 300
Total	285 196	490 774	1 358 300

III.3. Notes sur l'état des flux de trésorerie

F.1. Amortissements et provisions

Désignation	Montant
Dot. Amort. Logiciel	23 955
Dot. Amort. Bâtiments	139 043
Dot. Amort. agencement et aménagement	337 997
Dot. Amort. matériel et outillage industriel	1 643 866
Dot. Amort. matériel de transport	43 983
Dot. Amort. équipement de bureau	11 012
Dot. Amort. matériel informatique	12 382
Dot. Amort. Immobilisations à statut juridique particulier	89 410
Dot. aux provisions clients douteux	174 841
Dot. aux provisions pour dépréciation des stocks	590 470
Dot. aux provisions pour risques et charges	909 980
DOTATIONS AUX PROVISIONS IDR	45 995
Total	4 022 934

F.2. Reprises sur provisions

Désignation	Montant
Reprises sur provisions pour dépréciation des stocks	(1 156 489)
Total	(1 156 489)

F.3. Variation des stocks

Désignation	Solde au 31/12/2017	Solde au 30/06/2018	Variation
Matières premières	4 642 232	5 700 424	(1 058 192)
Matières consommables	1 946 210	1585349	(220 194)
Pièces de rechange	2 877 172	3144748	313 479
Produits finis	2 534 280	1 966 899	567 381
Produits intermédiaires	10 368 508	14 445 540	(4 077 032)
Total	22 368 402	26 842 960	(4 474 558)

F.4. Variation des créances

Désignation	Solde au 31/12/2017	Solde au 30/06/2018	Variation
Clients ordinaires	39 713 307	44 407 734	(4 694 428)
Clients douteux	2 665 056	2 839 897	(174 841)
Clients chèques à encaisser	362 195	325 800	36 395
Clients effets en portefeuille	3 436 625	370 631	3 065 994
Total	46 177 183	47 944 062	(1 766 879)

F.5. Variation des autres actifs courants

Désignation	Solde au 31/12/2017	Solde au 30/06/2018	Variation
Fournisseurs avances et acomptes	23 949	197 909	(173 960)
Fournisseurs débiteurs	47 423	47 423	0
Personnel avances et acomptes	189 450	252 243	(62 793)
Etat, retenues à la source	3 341 456	2281328	1 060 128
Etat, retenues à la source Batterie Assad Algérie	506 546	506 546	0
Etat, Report de TVA	2 020 606	1 447 089	573 517
Etat, TVA déductible	4 827	23 699	(18 872)
Créances intergroupes et autres produits à recevoir	5 612 684	7 610 554	(1 997 870)
Charges constatées d'avance	290 405	327 399	(36 994)
Autres débiteurs	77 511	73 661	3 850
Produits à recevoir	654 348	655 348	(1 000)
Total	12 769 205	13423199	-653 994
Total	12 769 205	13423199	-653 994

F.6. Variation des autres actifs financiers

Désignation	Solde au 31/12/2017	Solde au 30/06/2018	Variation
Prêts au personnel (échéance à -1an)	156 465	211 021	(54 556)
Titres SICAV	35 911	35 911	(0)
Total	192 376	246 932	(54 556)

F.7. Variation des Fournisseurs et comptes rattachés

Désignation	Solde au 30/06/2018	Solde au 31/12/2017	Variation
Fournisseurs locaux et étrangers	2 593 114	2 928 254	(335 140)
Fournisseurs retenues de garantie	33 710	34 974	(1 264)
Fournisseurs effets à payer	828 592	1 036 198	(207 606)
Fournisseur factures non parvenues	509 189	214 092	295 097
Total	3 964 605	4 213 518	(248 913)

F.8. Variation des autres passifs courants

Désignation	Solde au 30/06/2018	Solde au 31/12/2017	Variation
Rubriques autres Passifs courants	7 970 941	9 631 454	(1 660 513)
Ajustement - Intérêts courus	47 790	60 458	(12 668)
Ajustement provision IDR			(1 719 176)
Total	8 018 731	9 691 912	(2 391 641)

F.9.Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles

Désignation	Solde au 31/12/2017	Solde au 30/06/2018	Variation
Immobilisations corporelles	77 308 177	79 031 561	(1 723 384)
Immobilisations incorporelles	1 276 654	1 277 459	(805)
TOTAL	78 584 831	80 309 020	(1 724 189)

F.10.Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations financières

Désignation	Montant
Variation prêts personnels	155 596
Titre de participations	-304 611
Dépôts et cautionnements	(105 850)
Total	-254 866

F.11.Remboursement d'emprunts

Désignation	Montant
ATB	246 212
ATTIJARI BANK	574570
BIAT	423727
UBCI	305 556
Leasing	72010
Total	1 622075

F.12. Trésorerie au début de l'exercice

Désignation	Montant	
Divers crédits de gestion à court terme	-17 329 000	
BIAT Agence des affaires	1 767 965	
ATB	36 459	
Attijari Bank Megrine	262 468	
Attijari Bank Bouargoub	2 738	
Effets remis à l'encaissement	31 775	
UBCI Megrine	418 021	
STB Ben Arous	65 662	
BIAT Al Jazira	28 031	
Autres organismes financiers (AFC)	86 645	
UIB	1 912	
Caisses	8 745	
BNA	77 679	
BT	154 292	
Total	-14 386 608	

F.13. Trésorerie fin de l'exercice

Désignation	Montant	
Divers crédits de gestion à court terme	(15 049 000)	
BIAT Agence des affaires	(2 613 305)	
ATB	(115 761)	
BIAT Al Jazira 2	(2 134)	
Attijari Bank Megrine	(945 858)	
Attijari Bank Bouargoub	10 831	
Effets remis à l'escompte	3 114	
Effets remis à l'encaissement	17 683	
STB Ben Arous	49 180	
BIAT Al Jazira	12 011	
UIB	1 833	
UBCI Megrine	(1 051 439)	
Autres organismes financiers (AFC)	144	
Caisses	12 286	
BT	19 867	
BNA	-660 292	
Total	-20 310 840	

IV. Engagements hors bilan

- Engagements donnés à l'UBCI suite à l'obtention d'un emprunt de 2,5 MDT, destiné à financer la capacité de production de la société :
- Une hypothèque en rang utile au profit de l'UBCI sur la totalité de l'immeuble consistant en la propriété dénommée « ASSAD » objet du titre foncier N°8066 Ben Arous, située à la zone industrielle de Ben Arous.
- Affectation à titre de gage et nantissement au profit de l'UBCI du fonds de commerce dont la désignation est comme suit : « Un fonds de fabrication, réparation et vente d'accumulateurs électriques », exploité à la Rue El Fouledh, zone industrielle de Ben Arous et à la zone industrielle de Bouargoub, immatriculé au registre de commerce du tribunal de première Instance de Ben Arous sous le N° B142421997et comprenant notamment :
 - a. Renseigne, le nom commercial, la clientèle et l'achalandage,
 - b. Le droit au bail des lieux d'exploitation du fonds de commerce,
 - c. Les différents objets mobiliers, le matériel et l'outillage présents et futurs servant à l'exploitation, sans exception réserves.
- Affectation en titre de gage et nantissement en 1^{er}rang au profit de l'UBCI de la ligne d'assemblage automatique TBS COS8 d'une valeur globale de 1.351.492 DT.
- Les garanties allouées à « ATTIJARI BANK » suite à l'obtention d'un emprunt de 5,5 MDT, qui servira au financement de l'extension de l'usine se présentent comme suit :

- Une hypothèque immobilière de 2èmerang portant sur la totalité de la propriété revenant à la société, objet du titre foncier n° 619791 NABEUL, sise à la délégation de Bouargoub, gouvernorat deNabeul, d'une superficie globale de 7705 m²;
- Une hypothèque immobilière de 2èmerang portant sur la totalité de la propriété revenant à la société, objet du titre foncier n° 619792 NABEUL, sise à la délégation de Bouargoub, gouvernorat de Nabeul, d'une superficie globale de 3633 m²;
- Un nantissement sur fonds de commerce en rang disponible portant sur l'ensemble des éléments corporels et incorporels composant un fonds de commerce et d'industrie, consistant en un siège social sis à la Rue AI Fouledh, Zone Industrielle Ben Arous, immatriculé au greffe du Tribunal de 1èreInstance de Ben Arous sous le N° B142421997 et comprenant notamment l'enseigne, le nom commercial, la clientèle et l'achalandage y attachés, le droit au bail des lieux dans lesquels est exploité le dit fonds.
- Un engagement de nantissement en rang disponible du fonds de commerce lui revenant, consistant en une unité d'industrie, de vente et de réparation des batteries, sise à Bouargoub, Nabeul, immatriculé au greffe du Tribunal de 1ère Instance de Ben Arous sous le N° B142421997;
- Un nantissement sur matériels de 1errang portant sur l'ensemble de matériel nouvellement acquis.
- « ASSAD » s'engage à souscrire une assurance incendie avec une cession de délégation au profit de la Banque Attijari de Tunisie « Attijari Bank».
 - Les garanties allouées à la « BIAT » suite à l'obtention d'un emprunt de 3.5 MDT, qui servira à parfaire le schéma de financement de la modernisation de l'outil de production de la société, se présentent comme suit :
- Hypothèque au profit de la BIAT qui accepte hypothèque de rang utile de la totalité de l'immeuble consistant en la propriété dénommée « ASSAD » objet du titre foncier N°8066 Ben Arous, située à la zone industrielle de Ben Arous.
- Affectation à titre de gage et nantissement en rang utile du matériel nouvellement acquis et il est convenu que ledit matériel restera installé dans le local sis à la zone industrielle de Bouargoub et qu'il ne pourra être affecté ou déplacé à un autre local même appartement à l'emprunteur sans l'accord express et écrit de la BIAT.
- Affectation à titre de gage et nantissement de rang utile de l'ensemble sans aucune exception ni réserve des éléments corporels et incorporels composant le fonds de commerce d'une usine de fabrication et de vente de batteries électriques, sis à la zone industrielle de Ben Arous.

V. Résultat par action

Le résultat par action et les données ayant servi à sa détermination au titre de la période en cours se présentent comme suit :

Libellé	30 juin 2018	30 juin 2017	31 décembre 2017
			_
Résultat net	3 763 735	3 262 114	7157683
Nombre d'actions	12 000 000	12 000 000	12 000 000
Résultat par action	0,314	0,272	0,596

VI. Notes sur les parties liées

Les opérations avec les parties liées au 30 juin 2018 se détaillent comme suit :

 Pour la situation arrêtée au 30 juin 2018, les ventes réalisées avec les parties liées se présentent comme suit :

Partie Liée	Ventes hors taxes première semestre
ASSAD INTERNATIONAL	10 813 466
ENERSYS ASSAD S.A.R.L	2 859 457
BATTERIE ASSAD ALGERIE	13 227 316
ENERSYS ASSAD INDUSTRIAL	5 100
GEELEC	75 412
Total	26 80 751

• Pour la situation arrêtée au 30 juin 2018, les achats réalisés avec les parties liées se présentent comme suit :

Partie Liée	Montant
ENERSYS ASSAD INDUSTRIEL	-20 316
Total	-20 316

- Les revenus provenant de la location de bureaux sis aux berges du lac de Tunis à la société «
 ASSAD International » au titre de premier semestre au 30 juin 2018 s'élèvent à un montant de
 29 320 Dinars.
- Les revenus provenant de la location de l'usine et des bureaux sis à la zone industrielle de Ben Arous à la société « ENERSYS ASSAD S.A.R.L » au titre de premier semestre au 30 juin 2018 s'élèvent à un montant de 186 985 Dinars.
- Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2018, les revenus provenant de la refacturation des frais communs d'assistance administrative et comptable ainsi que des frais d'assistance informatique et des charges sociales d'employés mis à disposition à la société « ENERSYS ASSAD S.A.R.L » s'élèvent à 98 343 Dinars.
- Pour la situation arrêtée au 30 juin 2018, la société « L'Accumulateur Tunisien ASSAD » a constaté des dividendes au titre de l'exercice 2017 pour un montant de 497 952 DT relatif à ASSAD ALGERIE et 1 510 434 DT relatif à ASSAD INTERNATIONAL.
- Pour la situation arrêtée au 30 juin 2018, la société « L'Accumulateur Tunisien ASSAD » a refacturé à la société ENERSYS ASSAD S.A.R.L des frais divers avec un montant de 123 015 dinars.
- Les soldes des opérations avec les sociétés du groupe présentés au niveau des actifs et des passifs courants de votre société sont détaillés comme suit (en DT) :

Partie Liée	Solde 30 Juin 2018
Créances clients	
ASSAD INTERNATIONAL	11 665 233
ENERSYS ASSAD S.A.R.L	332 372
ASSAD ALGERIE	20 241 447
ENERSYS ASSAD INDUSTRIAL	38 038
GEELEC	594 390
ENERSYS ASSAD NORTH AFRICA	5 615
Total	32 877 094
Dettes fournisseurs	
ENERSYS ASSAD INDUSTRIAL	18 232
Total	18 232
Débiteurs et créditeurs divers	
ASSAD INTERNATIONAL	2 612 777
GEELEC	106 564
ENERSYS ASSAD S.A.R.L	66 170
ENERSYS ASSAD INDUSTRIAL	22 553
ASSAD ALGERIE	4 958 131
ASSAD BATTERIE MAROC	499 706
Total	8 265 902

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 30 JUIN 2018

Messieurs les Actionnaires de la société « L'Accumulateur Tunisien ASSAD » Zone industrielle de Ben Arous 2013BEN AROUS

Introduction

Conformément aux dispositions de l'article 21 bis de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, nous avons effectué l'examen limité des états financiers intermédiaires de la Société « L'Accumulateur Tunisien ASSAD » comprenant le bilan établi au 30 juin 2018, l'état de résultat ainsi que l'état de flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Ces états financiers intermédiaires font apparaître des capitaux propres positifs de 48.054.820dinars y compris le bénéfice de la période s'élevant à 3.763.735 dinars.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces informations financières intermédiaires conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces informations financières intermédiaires sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers intermédiaires ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel responsable de la Société et des procédures analytiques appliquées aux données financières. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société « L'Accumulateur Tunisien ASSAD » arrêtée au 30 juin 2018, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe d'observation

Nous attirons votre attention sur la note aux états financiers B.11 qui précise que la société « L'accumulateur Tunisien ASSAD SA » a fait l'objet d'un contrôle fiscal approfondi couvrant les exercices de 2009 à 2012. Une notification du résultat du contrôle a été reçue en date du 7 juillet 2014 et a fait ressortir un montant de 1.410.944 DT en principal et pénalités dont 854.165 DT de reports d'IS et de TVA non acceptés.

La notification a fait l'objet d'une opposition motivée de la part de la société « L'accumulateur Tunisien ASSAD » rejetant les principaux chefs de redressement. Toutefois, l'administration fiscale a maintenu sa position initiale lors de sa réponse en date du 19 janvier 2015. Le 5 février 2015, la société « L'accumulateur Tunisien ASSAD » a répondu à l'administration fiscale en maintenant sa position initiale et en appuyant ses propos par plus d'arguments.

La provision constatée pour faire face à ce risque est de l'ordre de 768.103 DT.

Tunis, le 04 Septembre 2018

Les commissaires aux comptes

Les Commissaires aux Comptes Associés - M.T.B.F Cabinet ZAHAF & Associés

Ahmed BELAIFA

Mahmoud ZAHAF